



African Water Facility
Facilité africaine de l'eau

Mobilising Resources for Water in Africa
Mobiliser des ressources pour l'eau en Afrique



Langue : Française
Original : Français
Diffusion: Restreinte

REPUBLIQUE DU TOGO

DES TOILETTES POUR TOUS A SOKODE PAR LA VALORISATION DES BOUES DE VIDANGE ET LE MICROCREDIT

RAPPORT D'EVALUATION

Tunis
Mars 2013

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VII
1 CONTEXTE	1
1.1 ORIGINE DU PROJET.....	1
1.2 STRATÉGIES ET PRIORITÉS DU SECTEUR	1
1.3 DÉFINITION DU PROBLÈME.....	1
1.4 BÉNÉFICIAIRES.....	2
1.5 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA FAE	3
2 DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1 OBJECTIF DU PROJET	4
2.2 RÉSULTAT À LONG TERME.....	4
2.3 RÉSULTATS À MOYEN TERME.....	4
2.4 RÉSULTATS À COURT TERME.....	5
2.5 ACTIVITÉS.....	5
2.6 GESTION DES RISQUES	9
2.7 COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENT	9
3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET	10
3.1 BÉNÉFICIAIRE DU DON ET AGENCE D'EXÉCUTION	10
3.2 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	11
3.3 CALENDRIER D'EXÉCUTION	12
3.4 PLAN DE PERFORMANCE.....	12
3.5 DISPOSITIONS DE PASSATION DES MARCHÉS.....	12
3.6 NOTE D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES ACQUISITIONS	15
3.7 GESTION FINANCIÈRE	16
3.8 DÉCAISSEMENTS ET FLUX DES FONDS	17
3.9 CONDITIONNALITÉS	18
3.10 SUIVI ET ÉVALUATION ET RAPPORTS	18
4 BÉNÉFICES DU PROJET.....	19
4.1 EFFICIENCE ET EFFICACITÉ	19
4.2 DURABILITÉ.....	19
4.3 ASPECTS TRANSVERSAUX	19
5 CONCLUSION ET RECOMMANDATION.....	21
5.1 CONCLUSION.....	21
5.2 RECOMMANDATIONS.....	21

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: RISQUES IDENTIFIÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION	9
TABLEAU 2 : COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET PAR COMPOSANTE (EUROS)	10
TABLEAU 3 : COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET PAR CATÉGORIES DE DÉPENSES (EUROS).....	10
TABLEAU 4 : PLAN DE PERFORMANCE GLOBAL DU PROJET.....	12
TABLEAU 5: DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACQUISITION DES TRAVAUX, BIENS ET SERVICES (EN EUROS).....	13
TABLEAU 6: CALENDRIER DE DÉCAISSEMENT PAR LA FAE	18

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : BUDGET DÉTAILLÉ.....	23
ANNEXE 2 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU COORDONNATEUR DE PROJET (DRAFT)	27
ANNEXE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU CHARGÉ DE LA PASSATION DES MARCHÉS.....	29
ANNEXE 4: PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	31
ANNEXE 5 : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉTUDES	32
ANNEXE 6 : PLAN-TOGO DANS L'AEP AU TOGO DE 2006 À 2012.....	37
ANNEXE 7 : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PROJET.....	40
ANNEXE 8: DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITÉ DE LA FAE.....	47
ANNEXE 9: SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE SOKODÉ.....	51

EQUIVALENCES MONÉTAIRES

MARS 2013

1 UC = EUR ----- 1,15

1 UC = XOF (FCFA) -----756,84

1 EURO = XOF (FCFA) -----655,957

LISTE DES ACRONYMES

AEP	Approvisionnement en eau potable
AMCOW	Conseil des ministres africains sur l'eau
BAD	Banque africaine de développement
BV	Boues de vidange
CAQ	Comité d'assainissement de quartier
CCA	Comité communal d'assainissement
CD	Communication pour le développement
CP	Comité de pilotage du projet
DAO	Dossier d'appel d'offres
DRS	Direction régionale de la santé
DSP	Document de stratégie pays
DTAO	Dossier-type d'appel d'offres
ECOSAN	Toilette écologique
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
EIES	Études d'impact économique et social
FAE	Facilité africaine de l'eau
FF	Forfait
FF/M	Forfait par mois
HM	Homme-mois
IEC	Information éducation pour le changement de comportement
JMP	Joint monitoring program
MICS	Enquêtes à indicateurs multiples
NIGA	Note d'information générale sur les acquisitions
PHAST	Approche participative pour le changement en assainissement et hygiène
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
RAT	Rapports d'avancement trimestriels
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SFQC	Sélection basée sur la qualité et le coût
STBV	Station de traitement des boues de vidange
STC	Service technique communal
TDR	Termes de référence
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-Africaine
UNDB	Base de données des Nations-Unies

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Pays et titre du projet : TOGO : Des toilettes pour tous à Sokodé par la valorisation des boues de vidange et le micro-crédit But du projet : Améliorer les conditions de vie des populations de Sokodé à travers la gestion durable et abordable des boues de vidange.						
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateurs	Référence-	Cible		
IMPACT	Le cadre de vie des populations de la commune de Sokodé est amélioré grâce à l'accès pour tous à la toilette et à une gestion participative des boues de vidange	Taux de défécation dans la nature	34 % (2010)	0 % (2020)	Rapport de la DRS Enquête EDS, MICS RGPH	<u>Risque :</u> • Non prise en compte des autres composantes de l'assainissement • Faible recouvrement des crédits <u>Mesures</u> • Plaidoyer pour des actions dans les autres sous-secteurs de l'assainissement • Définition des règles de fonctionnement du système de micro financement par les communautés ciblées • Gestion du micro crédit par les communautés, les femmes notamment
		Taux de mortalité infanto-juvénile	129 ‰ (2010)	70 ‰ (2020)		
		Incidence de la pauvreté monétaire	60,2 % (2006)	30 % (2020)		
EFFETS	1. Les ménages des vieux quartiers de Sokodé ont accès à des toilettes privées abordables et durables	1. Taux de couverture de la commune de Sokodé en toilettes privées	36 % (2012)	70 % (2018)	Rapports MICS, RGPH, QUIBB	<u>Mesures</u> • Plaidoyer pour des actions dans les autres sous-secteurs de l'assainissement • Définition des règles de fonctionnement du système de micro financement par les communautés ciblées • Gestion du micro crédit par les communautés, les femmes notamment
	2. Le service de collecte et de transport des boues de vidange est durablement restauré dans la commune	2. Taux de collecte des boues de vidange dans la Commune	0 % (2012)	90 % (2018)	Enquêtes Rapport du service technique de la mairie	
	3. Les boues de vidange collectées sont traitées et réutilisées durablement	3.1. Taux de traitement des boues collectées	0 % (2012)	100 % (2018)	Rapport du service technique de la mairie	
		3.2. Taux d'écoulement des produits du traitement	0 % (2012)	80 % (2018)		
PRODUITS	Composante 1 : Amélioration de l'accès aux toilettes privées					
	1.1. Les capacités de la commune en maîtrise d'ouvrage en matière d'accès aux toilettes sont renforcées	1.1.1. Nombre de sessions de formation de la mairie en maîtrise d'ouvrage du maillon (C. municipal, S. technique)	0 (2012)	2 (2014)	Rapports de formation Rapport de l'Agence d'exécution	<u>Risque</u> • Manque d'adhésion des ménages au projet du fait de la continuité de la stratégie de subvention de 75 % appliquée par N'kotchoyem <u>Mesure</u> • Sensibiliser N'kotchoyem à changer de stratégie de financement • Lier le partenariat avec N'kotchoyem dans la mise en œuvre de ce projet au respect des règles convenues
		1.1.2. Nombre de sessions de formation du comité communal d'assainissement (CCA) sur l'accès aux toilettes	0 (2012)	1 (2014)		
		1.1.3. Nombre d'organisations communautaires (CAQ) formées pour l'accès des ménages aux toilettes	0 (2012)	5 (2014)		
	1.2. Le marché de construction des toilettes est exécuté	1.2.1. Nombre d'artisans formés à la réalisation des toilettes	0 (2012)	10 (2016)	Rapport de la Mairie	<u>Mesure</u> • Sensibiliser N'kotchoyem à changer de stratégie de financement • Lier le partenariat avec N'kotchoyem dans la mise en œuvre de ce projet au respect des règles convenues
		1.2.2. Nombre de systèmes communautaires de micro-financement gérés par des femmes pour l'accès et l'exploitation des toilettes	0 (2012)	5 (2014)	Rapport de la Mairie Rapport d'exécution du projet	
		1.2.3. Nombre de toilettes réalisées	0 (2012)	1000 (2016)	Rapport de la Mairie	
1.3. Le suivi/évaluation participatif du maillon « toilettes » est effectué	1.3. Nombre de réunions de suivi/évaluation participatif tenues sur la gestion des toilettes	0 (2012)	40 (2016)	Rapport de la Mairie		

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION	
		Indicateurs	Référence-	Cible			
Composante 2 : Rétablissement d'un service durable de collecte et de transport							
PRODUITS	2.1. Les capacités de la mairie en maîtrise d'ouvrage de la collecte et transport sont renforcées	2.1.1. Nombre de sessions de formation de la mairie en maîtrise d'ouvrage de la collecte et du transport des boues	0 (2012)	3 (2014)	Rapport de la Mairie		
	2.2: Les boues produites dans l'agglomération sont vidangées et évacuées de manière hygiénique	2.2.1. Nombre d'engins adaptés à la collecte hygiénique des boues de vidange	0 (2012)	2 (2014)	PV de réception des engins Visite des engins		
		2.1.2. Nombre d'entreprises communautaires formées à la collecte et au transport des boues de vidange	0 (2012)	5 (2016)	Rapport de la Mairie		
		2.2.3. Quantité de boue collectée par an	0 (2012)	3000 m ³ (2016)			
	2.3. Le suivi/évaluation participatif du maillon « collecte-transport » est effectué	2.3.1. Nombre de réunions du Comité communal d'assainissement sur le service de collecte et transport	0 (2012)	10 (2016)	Rapport de la Mairie		
	Composante 3 : Traitement des boues de vidange et réutilisation des produits du traitement						
	3.1. Les capacités de la mairie en maîtrise d'ouvrage du traitement des boues sont renforcées	3.1. Nombre de sessions de formation de la mairie et de ses structures relais (service technique, conseil communal, comité communal d'assainissement)	0 (2012)	3 (2014)	Rapport de formation	<u>Risque</u> <ul style="list-style-type: none"> Coût des prestations de traitement non abordable Insuffisance de la qualité des produits du traitement pour la valorisation <u>Mesure</u> <ul style="list-style-type: none"> Priorité aux structures communautaires pour l'exploitation Intégration d'une activité de commercialisation de compost et de maraîchage dans la station Exploitation d'une parcelle de maraîchage dans le site de la station pour auto-consommer le compost non écoulé Essais pour améliorer la qualité du produit du traitement des boues 	
	3.2. Le boues de vidange collectées sont traitées	3.2.1. Nombre de stations de traitement et de valorisation des boues de vidange construites	0 (2012)	1 (2014)	PV de réception de la station et visite station		
		3.2.2. Nombre de sessions de formation de l'entreprise communautaire chargée de l'exploitation de la station	0 (2012)	1 (2015)	Rapport de formation Manuel d'exploitation		
		3.2.3. Quantité de boues traitées dans la station	0 (2012)	2000 m ³ /an (2016)	Rapport d'exploitation de la station		
3.3. La valorisation des boues de vidange est effective dans la commune	3.3.1. Durée des essais d'amélioration de la qualité des produits	0 (2013)	3 mois (2015)	Protocole de production de compost de qualité			
	3.3.2. Nombre d'organisations communautaires formées à la valorisation des boues	0 (2012)	5 (2015)	Rapport de formation			
	3.3.3. Nombre de périmètres agricoles témoins pour les tests des produits	0 (2012)	10 (2016)	Rapport de la mairie			
	3.3.4. Nombre d'émissions radiodiffusées de marketing des produits de traitement	0 (2012)	100 (2016)	Rapport de la mairie			
	3.3.4. Nombre de visites guidées des parcelles de tests de réutilisation des produits du traitement des boues	0 (2012)	10 (2016)	Rapport mairie			
3.3.6. Quantité moyenne de compost écoulée	0 (2012)	50 tonnes/an (2016)	Rapport d'exploitation station				
3.4. Le suivi/évaluation participatif du maillon « Traitement des boues de vidange et réutilisation » est effectué	3.4.1 : Nombre de réunions d'évaluation participatif par le comité communal d'assainissement sur le maillon traitement/réutilisation	0 (2012)	8 (2015)	Rapport de réunion du CCA sur le traitement/réutilisation			

CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION																																																															
	Indicateurs	Référence-	Cible																																																																	
Composante 4 : Partage, capitalisation, préparation de projets																																																																				
4.1 Les informations sont capitalisées	4.1 : Nombre de mémoires de fin d'études de niveau master sur la filière de gestion des boues de vidange	0 (2012)	2 (2016)	Rapport de mémoire master																																																																
4.2 Les informations sont partagées au niveau communal et national	4.2.1 Nombre de réunions du comité de pilotage	0 (2012)	6 (2016)	Rapports de réunions du CP																																																																
	4.2.2 Nombre d'atelier national de partage et dialogue politique	0 (2012)	3 (2016)	Rapports des ateliers nationaux																																																																
4.3 Des projets sont préparés pour des villes secondaires du Togo	4.3 Nombre de documents de projets préparés	0 (2012)	3 (2016)	Documents de projet																																																																
Composante 5 : Gestion du projet																																																																				
5.1 : Le personnel de la cellule d'exécution du projet est recruté	5.1. Nombre de personnes recrutées	0 (2012)	4 (2014)	Contrat du personnel																																																																
5.2. Les rapports d'activités sont produits	5.2 Nombre de rapport d'activités produits	0 (2012)	15 (2015)	Rapport de master																																																																
5.3 : Les rapports d'audits internes sont produits	5.3 : Nombre de rapports d'audits internes produits	0 (2012)	3 (2015)	Rapport d'audit interne																																																																
ACTIVITES																																																																				
Coût du projet																																																																				
Composante 1 : Amélioration de l'accès aux toilettes privées																																																																				
Définir la stratégie de mise en œuvre du maillon																																																																				
Mettre en place les instruments et le cadre organisationnel																																																																				
Former les acteurs du maillon par rapport à leurs cahiers de charges respectifs																																																																				
Réaliser les toilettes familiales																																																																				
Procéder aux évaluations participatives																																																																				
Composante 2 : Rétablissement d'un service durable de collecte et de transport																																																																				
Définir la stratégie du maillon collecte et transport des boues																																																																				
Mettre en œuvre le cadre règlementaire et organisationnel																																																																				
Former les acteurs sur leurs rôles et responsabilités par rapport au maillon																																																																				
Acquérir les engins de collecte																																																																				
Lancer le service de collecte																																																																				
Procéder au suivi du service de collecte et transport																																																																				
Composante 3 : Traitement et réutilisation des boues																																																																				
Faire les études pour le traitement et la réutilisation des boues de vidange																																																																				
Mettre en place les instruments et organisations validés lors des études																																																																				
Réaliser la station de traitement, de valorisation et les parcelles de maraîchage																																																																				
Faire des tests de traitement des boues, de production et de réutilisation du compost																																																																				
Promouvoir la consommation des produits du traitement des boues de vidange																																																																				
Procéder au suivi/évaluation participatif du traitement et de la réutilisation																																																																				
Composante 4 : Partage, capitalisation et préparation de projet																																																																				
Organiser la capitalisation des informations																																																																				
Organiser les rencontres d'échanges et de partage des connaissances																																																																				
Préparer les documents de projet de 3 villes secondaires du Togo																																																																				
Composante 5 : Gestion du projet et capitalisation des informations																																																																				
Mettre en place le comité de pilotage du projet																																																																				
Recruter le personnel d'exécution du projet																																																																				
Mettre en œuvre le plan d'action																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Composante</th> <th>Coût total</th> <th>FAE</th> <th>Plan-Togo</th> <th>Commune</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées</td> <td>590 150</td> <td>323 650</td> <td>138 000</td> <td>0</td> <td>128 500</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>Rétablissement durable du service de collecte et transport</td> <td>107 800</td> <td>107 800</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td>Traitement - Réutilisation</td> <td>453 000</td> <td>413 000</td> <td>0</td> <td>40 000</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Partage Capitalisation Préparation de projet</td> <td>61 000</td> <td>61 000</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Gestion du projet</td> <td>291 200</td> <td>203 000</td> <td>72 000</td> <td>16 200</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Imprévu</td> <td>41 550</td> <td>41 550</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total Général</td> <td>1 544 700</td> <td>1 150 000</td> <td>210 000</td> <td>56 200</td> <td>128 500</td> </tr> </tbody> </table>						N°	Composante	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population	1.	Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées	590 150	323 650	138 000	0	128 500	2.	Rétablissement durable du service de collecte et transport	107 800	107 800	0	0	0	3.	Traitement - Réutilisation	453 000	413 000	0	40 000	0	4	Partage Capitalisation Préparation de projet	61 000	61 000	0	0	0	5	Gestion du projet	291 200	203 000	72 000	16 200	0	5	Imprévu	41 550	41 550	0	0	0		Total Général	1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500							
N°	Composante	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population																																																														
1.	Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées	590 150	323 650	138 000	0	128 500																																																														
2.	Rétablissement durable du service de collecte et transport	107 800	107 800	0	0	0																																																														
3.	Traitement - Réutilisation	453 000	413 000	0	40 000	0																																																														
4	Partage Capitalisation Préparation de projet	61 000	61 000	0	0	0																																																														
5	Gestion du projet	291 200	203 000	72 000	16 200	0																																																														
5	Imprévu	41 550	41 550	0	0	0																																																														
	Total Général	1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Acquisitions</th> <th>Coût total</th> <th>FAE</th> <th>Plan-Togo</th> <th>Commune</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Travaux</td> <td>776 000</td> <td>511 500</td> <td>138 000</td> <td></td> <td>126 500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Biens</td> <td>157 900</td> <td>112 200</td> <td>5 700</td> <td>40 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Services</td> <td>468 250</td> <td>418 150</td> <td>50 100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Formation</td> <td>26 000</td> <td>24 000</td> <td>-</td> <td></td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Fonctionnement</td> <td>75 000</td> <td>42 600</td> <td>16 200</td> <td>16 200</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total hors imprévus</td> <td>1 503 150</td> <td>1 108 450</td> <td>210 000</td> <td>56 200</td> <td>128 500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Imprévus</td> <td>41 550</td> <td>41 550</td> <td>-</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total et imprévus</td> <td>1 544 700</td> <td>1 150 000</td> <td>210 000</td> <td>56 200</td> <td>128 500</td> </tr> </tbody> </table>						N°	Acquisitions	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population	1	Travaux	776 000	511 500	138 000		126 500	2	Biens	157 900	112 200	5 700	40 000		3	Services	468 250	418 150	50 100			4	Formation	26 000	24 000	-		2 000	5	Fonctionnement	75 000	42 600	16 200	16 200			Total hors imprévus	1 503 150	1 108 450	210 000	56 200	128 500		Imprévus	41 550	41 550	-				Total et imprévus	1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500
N°	Acquisitions	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population																																																														
1	Travaux	776 000	511 500	138 000		126 500																																																														
2	Biens	157 900	112 200	5 700	40 000																																																															
3	Services	468 250	418 150	50 100																																																																
4	Formation	26 000	24 000	-		2 000																																																														
5	Fonctionnement	75 000	42 600	16 200	16 200																																																															
	Total hors imprévus	1 503 150	1 108 450	210 000	56 200	128 500																																																														
	Imprévus	41 550	41 550	-																																																																
	Total et imprévus	1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500																																																														

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- a. La commune de Sokodé, 100'500 habitants (2012) et 3^{ème} ville du Togo, a un taux d'accès aux toilettes de 36 %. Elle a bénéficié d'un service de collecte, transport et traitement sommaire des boues de 2007-2009 grâce à une association locale (*N'kotchoyem*). Actuellement, les boues de vidange et les excréta produits dans la ville se retrouvent dans la nature par défécation directe (34 % des ménages) ou par vidange manuelle par des vidangeurs informels ou vidange mécanique épisodique par une entreprise venant de Lomé (350 km). Certains agriculteurs recyclent ces boues non traitées dans leur champ.
- b. Suite à l'appel à proposition de la FAE pour des projets innovants en matière d'assainissement urbain non-collectif, les autorités communales ont saisi l'opportunité pour présenter ce présent projet visant à améliorer les conditions de vies des populations à travers une meilleure gestion des boues de vidange.
- c. L'intérêt du projet par rapport à la stratégie de la FAE réside dans : (i) la prise en compte de tous les maillons de la chaîne des boues de vidange; (ii) *le renforcement de capacité de 6 micro entreprises communautaires employant au moins 30 personnes*; (iii) *le micro-financement* reposant sur les *pratiques* endogènes pour l'accès de tous les ménages aux toilettes, démarche tenant compte de *l'équité sociale*; (iv) la prise en compte *du genre* dans sa mise œuvre; (v) la contribution à *la sécurité alimentaire* par la mise à disposition de fertilisants provenant de la valorisation des boues; (vi) son effet de levier potentiel, renforcé par les activités de *capitalisation et de partage d'information*. Il est donc typiquement un projet qui s'inscrit dans la stratégie de la Banque : croissance verte et inclusive et qui permet de rendre les populations plus résilientes face aux défis du changement climatique.
- d. Le projet bénéficie aux populations de Sokodé, aux 5 communes voisines, aux agriculteurs, aux entreprises communautaires impliquées dans son exécution, à la mairie et aux structures déconcentrées de l'État, tous? membres de son comité de pilotage.
- e. Le projet comprend 4 composantes : (i) la facilitation de l'accès des ménages aux toilettes; (ii) le rétablissement durable du service de collecte et de transport des boues de vidange; (iii) le traitement et la réutilisation des boues de vidange; (iv) la gestion du projet et la capitalisation des informations. La durée du projet est estimée à 36 mois. Son coût global est évalué à *1'544'700 Euros* dont *1'150'000 Euros* en provenance de la FAE; *56'200 Euros* de la Mairie (réciendaire), *210'000 Euros* de Plan-Togo (Agence d'exécution) et *128'500 Euros* comme contribution des populations. En termes d'acquisitions, la contribution de la FAE se répartit en travaux (*511'500 Euros*), biens (*112'200 Euros*), services (*418'150 Euros*), formation (*24'000 Euros*), fonctionnement (*42'600 Euros*) et en dotation aux imprévus (*41'550 Euros*).
- f. Le réciendaire est la Mairie de Sokodé qui délèguera l'exécution du projet à Plan-Togo à travers une convention. Un comité de pilotage définira les orientations et validera les rapports produits. Dans un souci de durabilité, des comités d'assainissement de quartiers serviront de relais entre la population et le comité communal d'assainissement; les prestataires de services seront sélectionnés sur la base de procédures compétitives. Un dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de performances et de supervision périodique par la FAE sera mis en place.
- g. Le projet répond à la stratégie 2012-2016 de la FAE et au DSP 2011-2015, et conforte la position de la FAE de partenaire technique et financier clé du Togo dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, suite au précédent projet sur le « Système intégré d'information sur l'eau (SIIEAU) ». Aussi est-il recommandé à la FAE d'approuver ce projet et d'octroyer à la commune de Sokodé un don n'excédant pas *1'150'000 Euros*. Les conditions préalables au premier décaissement sont : (i) les recrutements du coordinateur et du spécialiste en passation de marché du projet; (ii) l'ouverture du compte spécial dans une banque commerciale au Togo acceptable par la Banque; (iii) la désignation des signataires des demandes de retrait de fonds.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1 Le sous-secteur de l'assainissement au Togo a été négativement impacté par la suspension de la coopération au développement, consécutive aux troubles socio-politiques des années 1990 à 2005. L'accès des ménages aux toilettes a ainsi régressé de 37 % en 1990 à 34,9 % en 2010 (MICS, 2010). La Région centrale, dont la capitale administrative est Sokodé, s'est signalée par un taux de couverture plus faible (26,1 %), et des taux de prévalence de maladies d'origine hydrique des plus élevés. En 2010, la région enregistrait plus de 50 % des cas de maladies diarrhéiques dans le pays et plus de 75 % des cas de décès en résultant.

1.1.2 La commune urbaine de Sokodé, 3^{ème} ville du pays de par sa population (environ 100'500 habitants en 2012) souffre le plus de ces problèmes dérivant de l'insuffisance d'assainissement et du manque d'hygiène. C'est ainsi qu'elle a saisi l'opportunité de l'appel à proposition de la Facilité Africaine de l'Eau au sujet de l'assainissement urbain non collectif pour lui soumettre ce projet dans l'objectif de remédier à ces insuffisances.

1.2 STRATÉGIES ET PRIORITÉS DU SECTEUR

1.2 Le projet est en phase avec les priorités nationales en matière d'assainissement qui ressortent dans :

- a. Le document de Politique de décentralisation (la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007), rendant les communes, maîtres d'ouvrage de l'assainissement ;
- b. la Loi-cadre sur l'environnement de 2008 traitant, entre autres, de l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations ;
- c. le Document de Stratégie de réduction de la pauvreté de 2009, prenant en compte la gestion rationnelle des différentes catégories de déchets ;
- d. le document de Politique nationale d'hygiène et d'assainissement, élaborée en 2009 ;
- e. le Document de Stratégie 2011-2015 (DSP –Togo), en son pilier 2 (Produit 3), relatif au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, et à travers lequel la Banque compte s'adosser sur les Facilités qu'elle administre pour « apporter un appui ... aux projets de développement, notamment pour la réduction de la pauvreté, des inégalités et du chômage des jeunes ».

1.3 DÉFINITION DU PROBLÈME

1.3.1 Prévalence de maladies hydro-fécales

1.3.1 La mortalité infanto-juvénile dans la région centrale est de 129 ‰ sur une moyenne nationale de 124 ‰. Plus de 50 % des cas de maladies diarrhéiques graves et plus de 75 % des décès en résultant sont relevés dans cette région. La commune de Sokodé est plus concernée par ces problèmes de santé résultant de l'insuffisance d'assainissement et d'hygiène. Près de 90 % de la population de la commune consomme l'eau de puits peu profonds (moins de 4 m en saison sèche), très pollués en nitrates et en coliformes (selon des études de 2008). Ces problèmes de pollution environnementale et leurs conséquences sanitaires trouvent leurs justifications dans l'insuffisance de l'accès aux toilettes, l'inadéquation ou l'absence de service

approprié de collecte et traitement des boues de vidange, conjuguées aux faibles capacités de maîtrise d'ouvrage de la mairie.

1.3.2 Insuffisance de l'accès aux toilettes notamment dans les anciens quartiers

1.3.2.1.1 L'accès aux toilettes appropriées (fosse septique ou étanche et quelques latrines ECOSAN) ne concerne que 36 % des ménages de Sokodé dont 359 ont pu bénéficier de fosse septique grâce à l'association locale *N'kotchoyem*. Cette dernière met en œuvre un programme annuel d'équipement de 20 ménages, grâce à l'appui financier de son partenaire suisse, *Latrine Togo*.

1.3.2.2 Environ 1/3 de la population (30 %) ne dispose que de latrines type traditionnelles et la défécation dans la nature est pratiquée par 34 % des ménages, particulièrement ceux des vieux quartiers au cœur de la ville (Didaouré, Kossobio, Barrière, Kouloundé et Komah). Ces vieux quartiers à forte densité d'habitat et aux rues étroites regroupent plus de 60 % de la population (60'300 habitants en 2012).

1.3.3 Collecte et transport inadéquat

1.3.3.1 Les ménages disposant de toilettes font recours à deux modes de vidange. La vidange mécanique, assurée avant 2007 par un opérateur privé basé à Lomé (350 km de Sokodé) à raison de 18'000 FCFA alors que la capacité de payer n'était que de 12 000 CFA (Tchonda, 2006). De 2007 à 2009, l'association locale *N'kotchoyem* a bénéficié d'un camion de vidange mécanique de seconde main de 3 m³ qui desservait en même temps les communes riveraines de Blitta, Tchamba et Sotouboua à raison de 12'000 FCFA la vidange. Malheureusement, vu la faible capacité de la citerne, nécessitant parfois plusieurs rotations pour vidanger une seule fosse, le niveau avancé d'amortissement du camion (de seconde main) et l'absence d'une gestion rigoureuse, cet engin est hors service depuis 2009. Actuellement, l'unique solution est le retour au service de l'entreprise de Lomé au tarif non abordable, si l'on se réfère à la volonté de payer exprimée par les ménages.

1.3.3.2. Au regard des quantités de boues collectées mécaniquement pendant la période 2007-2009, avec une moyenne de 525 m³ par an, représentant moins de 20 % du potentiel, il ressort que la vidange manuelle est pratiquée par la majorité des ménages disposant de latrines.

1.3.4 Absence de traitement des boues de vidange

1.3.4 Jusqu'en 2007, les boues collectées mécaniquement étaient déversées le long de la rivière Kpodjo, dont les eaux sont utilisées pour l'irrigation, la baignade et pour certains besoins domestiques (lessive, vaisselle). A partir de 2008, à l'initiative de l'association *N'kotchoyem*, des bassins non revêtus ont été sommairement aménagés dans un site autorisé par la Mairie de Sokodé pour limiter la dispersion de la pollution et assurer la déshydratation des boues dépotées.

1.3.5 Pratiques de recyclage de boues non traitées

1.3.5 Avant l'implantation du site de dépotage, certains agriculteurs sollicitaient le déversement des boues fraîches sur leurs parcelles d'exploitation agricole (Reymond, 2008). Par la suite, les boues déshydratées étaient périodiquement collectées par des maraîchers. Autrement dit, il existe un marché potentiel de boues de vidange traitées à Sokodé.

1.4 BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet seront :

- i. les 100'500 habitants de la commune qui tireront profit des actions du projet le long de la chaîne de gestion des boues (des toilettes à la réutilisation)^o;
- ii. environ 30'000 habitants des communes voisines de Tchamba, Sotouboua, Bassar, Bafilo et Blitta qui vont profiter des moyens de collecte des boues de vidange de Sokodé;
- iii. Les agriculteurs de la commune qui utiliseront les produits du traitement pour amender leurs champs;
- iv. Les 25 membres des 5 organisations/entrepreneurs communautaires, dont les capacités seront renforcées pour promouvoir l'accès des ménages aux toilettes;
- v. L'entreprise à base associative qui va être contractée pour assurer le service de collecte, de transport, traitement et valorisation des boues;
- vi. Les marchands des produits des champs amendés avec les produits du traitement des boues;
- vii. La mairie dont les capacités en maîtrise d'ouvrage seront renforcées;
- viii. Les membres du comité de pilotage qui vont bénéficier de nouvelles connaissances en gestion des boues de vidange;
- ix. Les mairies des communes du Togo qui pourront s'inspirer de l'exemple de Sokodé pour améliorer l'assainissement dans leur territoire;
- x. Les parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement du Togo qui disposeront de modèle d'application pour les villes secondaires.

1.5 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA FAE

1.5.1 Le projet présente plusieurs intérêts en termes d'innovations technologiques, de promotion des affaires et de création d'emplois, donc de lutte contre la pauvreté, de contribution à la sécurité alimentaire, de promotion du genre, de l'hygiène de l'environnement, de l'habitat et la santé humaine, de promotion des connaissances et d'effet de levier dans le contexte d'un pays marqué par 15 ans d'absence de coopération pour le développement. C'est typiquement un projet qui s'inscrit dans la stratégie de la Banque : croissance verte et inclusive et qui permet de rendre les populations plus résilientes face aux défis du changement climatique.

1.5.2 Relativement *aux innovations technologiques*, le projet traite intégralement la chaîne des boues de vidange depuis le stockage jusqu'à la réutilisation dans l'agriculture. Concernant le stockage, au lieu de la systématisation de la fosse septique avec le programme N'kotchoyem, au coût très élevé, le projet va promouvoir la diversification des options intégrant les contraintes environnementales, économiques et urbanistiques. Le projet prendra en compte les vidangeurs manuels qui seront formés et organisés pour fournir un service hygiénique.

1.5.3 *Le projet est une opportunité de création de nouveaux métiers et d'entreprises à base communautaire* pour la promotion des latrines. En effet, la mise en œuvre des options technologiques, décrites précédemment, sera portée par au moins 6 petites entreprises à base communautaire, employant au moins 30 personnes dans la promotion des toilettes et dans les services de collecte, transport, traitement et valorisation des boues de vidange.

1.5.4 Le projet introduira des *innovations en matière de financement* en mettant à profit les *pratiques endogènes de micro-crédit* pour favoriser non seulement l'accès de tous les ménages aux toilettes, mais également *l'équité sociale*. En effet, les pratiques habituelles de subvention des ouvrages d'assainissement individuel favorisent les plus nantis, à même de mobi-

liser plus rapidement leurs contributions et de bénéficier des investissements, au détriment des pauvres.

1.5.5 Le projet permet le *renforcement du genre* en favorisant la participation à la fois des femmes et des hommes dans toutes les instances de gestion du projet.

1.5.6 Le projet participe à *l'établissement de conditions favorables à la sécurité alimentaire* grâce à la transformation des boues en amendements organiques pour les champs agricoles dans la commune, et par conséquent pour l'amélioration de rendements agricoles.

1.5.7 Le projet se positionne en modèle pour l'application de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement du Togo. En d'autres termes, le projet a un potentiel *d'effet de levier* substantiel qui sera renforcé par les activités de *capitalisation et de partage d'information*.

1.5.8 Ce projet est en ligne avec la stratégie 2012-2016 de la FAE et permettra, à la suite du projet sur le SIIEAU, de renforcer la position de la FAE parmi les partenaires clés du Togo.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 OBJECTIF DU PROJET

2.1 L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de la ville de Sokodé ainsi que de celles des communes environnantes à travers une gestion durable de la filière des boues de vidange.

2.2 RÉSULTAT À LONG TERME

2.2 Le résultat visé à long terme est l'accès de tous les ménages de Sokodé aux toilettes et à la gestion durable des boues de vidange à travers le renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage de la mairie, des technologies innovantes de stockage, de collecte et de transport, de traitement et de valorisation des boues de vidange, la contractualisation de micro-entreprises communautaires pour la fourniture de services dans les différents maillons de la chaîne de valeur, et des mécanismes de micro-financement pilotés par les femmes, membres d'organisations communautaires.

2.3 RÉSULTATS À MOYEN TERME

Les résultats à moyen terme du projet sont :

- i. L'accès des ménages des vieux quartiers de Sokodé aux toilettes est sensiblement amélioré ;
- ii. Un service abordable de collecte et de transport hygiéniques des boues de vidange, géré par des petites entreprises communautaires, est opérationnel ;
- iii. Les boues de vidange sont traitées et réutilisées ;
- iv. Des micro-entreprises communautaires avec des emplois pérennes sont créées ;
- v. Les rendements agricoles sont améliorés ;
- vi. Les informations sont capitalisées ;
- vii. La concertation sur l'opérationnalisation de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement dans les villes secondaires est instaurée ;

- viii. Des documents de projet pour les villes secondaires sont disponibles.

2.4 RÉSULTATS À COURT TERME

Les résultats à court terme du projet sont :

- i. Les structures de gestion du projet sont mises en place et opérationnelles ;
- ii. Un cadre réglementaire et organisationnel pour une gestion participative de la filière des boues de vidange est mis en vigueur ;
- iii. Le cadre de concertation entre les parties prenantes de la gestion des boues est opérationnel ;
- iv. Un mécanisme de micro-financement de l'accès et de l'entretien des toilettes est opérationnel ;
- v. Les capacités des parties prenantes sont renforcées ;
- vi. Le marché de construction des toilettes est attribué ;
- vii. L'entreprise communautaire, chargée de la collecte, du transport, du traitement des boues et de la valorisation des produits, est contractée par la mairie ;
- viii. Le suivi-évaluation participatif est animé par la mairie;
- ix. La concertation pour l'opérationnalisation de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement dans les villes secondaires est amorcée.

2.5 ACTIVITÉS

Les activités du projet sont organisées autour de quatre composantes : (i) Amélioration de l'accès aux toilettes privées; (ii) Rétablissement d'un service durable de collecte et de transport des boues; (iii) Traitement et réutilisation des boues; (iv) Gestion du projet et capitalisation des informations.

2.5.1 Amélioration de l'accès aux toilettes privées (composante 1)

2.5.1.1. Mettre en place le cadre d'intervention en matière d'assainissement privé (toilettes ou latrines privées). Cette activité consiste à asseoir dans l'espace communal de Sokodé les règles de gestion et l'organisation des parties prenantes permettant de faciliter l'accès pour tous aux toilettes. Il s'agira donc de :

- i. *Entreprendre une étude* pour définir les textes réglementaires, le système organisationnel et les rôles et responsabilités des intervenants, les options technologiques de toilettes à proposer aux ménages des quartiers ciblés, les mécanismes de financement qui favorisent à terme l'accès de tous les ménages aux toilettes, les dossiers d'appels d'offres pour le recrutement des entreprises pour réaliser ces toilettes. Cette étude sera effectuée par un consultant qui sera recruté dans le cadre d'un marché global prenant en compte les études dans les autres maillons de collecte, transport, traitement et réutilisation.
- ii. *Adopter les textes réglementaires* : Dès la validation du rapport de l'étude, le Conseil Communal devra adopter les règles de base devant régir l'assainissement autonome dans la commune. La Mairie promulguera ces textes (directives, arrêtés communaux, etc.) et les vulgarisera à travers des canaux adéquats (radios, affiches, réunions publiques, etc.).

- iii. *Mettre en place et former les structures relais de promotion de l'accès à la toilette dans les quartiers ciblés* (Comité d'assainissement de quartier, CAQ). Elles seront chargées d'animer la mise en œuvre du projet au sein du quartier, de susciter la demande en toilettes, de gérer le système financier retenu (fonds de roulement, crédit-épargne) et de piloter les activités d'auto-évaluation participative impliquant les ménages. Ces structures comprendront au moins 50 % de femmes qui auront, autant que possible, en charge la gestion financière. Elles comprendront également des jeunes et des leaders d'opinions (religieux, coutumiers, politiques). La démarche pourra être généralisée dans les quartiers non ciblés par le présent projet en vue de l'atteinte de l'accès pour tous à la toilette.
- iv. *Mettre en place et former le comité communal d'assainissement*. Le comité communal sera une instance plus légère que le comité de pilotage, qui regroupera la mairie, le service régional d'hygiène, le service régional de l'hydraulique et deux représentants (un homme et une femme) de chaque comité d'assainissement de quartier.

2.5.1.2. Exécuter le marché de construction des toilettes : Sur la base du DAO élaboré lors de l'étude (Activité 1.1), un prestataire privé ou associatif sera sélectionné pour exécuter le marché de construction des toilettes privées. Le projet garantit au prestataire au moins 1'000 ouvrages à réaliser, soit environ 25 % du potentiel existant dans les quartiers ciblés. Le prestataire devra en outre développer en collaboration avec les comités de quartier (CAQ) des mécanismes pour susciter la couverture totale des ménages en toilettes privées.

2.5.1.3. Suivre et évaluer périodiquement la mise en œuvre du programme de couverture en toilettes

Pour l'appropriation de la gestion du projet par les communautés ciblées, il sera procédé à un suivi/évaluation périodique des activités au niveau quartier et au niveau communal. Les comités de quartiers (CAQ), en rapport avec les leaders d'opinions et des représentants des ménages, tiendront trimestriellement une évaluation des actions en cours afin de partager les informations collectées et identifier de manière participative les solutions aux éventuels problèmes. La mairie prendra part à ces rencontres et veillera au respect de l'esprit des nouveaux textes en vigueur. Au niveau communal, les informations découlant des différentes réunions d'évaluation dans les quartiers devront être partagées et discutées au sein du comité communal d'assainissement qui se réunira également au moins une fois par trimestre.

2.5.2 Rétablissement d'un service durable de collecte et transport des boues (composante 2)

2.5.2.1. Mettre en place le cadre d'intervention pour la collecte et le transport des boues de vidange à travers les sous-activités suivantes :

- i. *Mener l'étude sur la collecte et le transport des boues* : L'étude doit déboucher sur la définition d'un cadre réglementaire et organisationnel qui permette la réorganisation de la collecte des boues. Les résultats attendus de l'étude de ce maillon de collecte et de transport des boues sont : (i) des propositions de textes réglementaires; (ii) la clarification de l'organisation de la gestion de ce maillon (iii) les options technologiques pour assurer la collecte des boues des différents types de toilettes et de quartiers ; (iv) les outils de gestion du maillon « collecte-transport » ; (vii) Les dossiers d'appel d'offres pour le recrutement d'un prestataire et l'acquisition des équipements de collecte.
- ii. *Adopter les textes réglementant la collecte et le transport des boues* : Les textes proposés par l'étude, une fois validés, seront adoptés par le conseil communal et

vulgarisés à travers des affiches à la mairie, leur distribution aux acteurs (Directions régionales de l'État membres du comité de pilotage du projet, ONG locales, etc.), leur diffusion à travers les radios locales, et leur présentation lors des différentes réunions.

- iii. *Renforcer les capacités* des acteurs : La mairie, le comité communal d'assainissement (CCA), les comités de quartier (CAQ) ainsi que le prestataire qui sera contracté seront formés par rapport à ces textes.

2.52.2. Assurer le service de collecte et de transport des boues de vidange :

- i. *Confier le service à un prestataire indépendant sur la base d'un contrat de performance* : Le service de collecte et de transport sera confié pour le démarrage à l'Association N'kotchoyem qui est la seule association de la commune à disposer d'une expérience dans ce domaine (de 2007 à 2009). Un contrat de performance sera établi avec la mairie et des évaluations seront effectuées par le comité communal d'assainissement ;
- ii. *Mettre en place les équipements* de collecte et transport adaptés aux différents types de quartiers de la commune et aux différents types de toilettes ;
- iii. *Former le prestataire par rapport aux outils de gestion et son cahier de charge* : L'objectif est de s'assurer que le prestataire maîtrise l'ensemble des instruments de gestion (outils de suivi et de contrôle, fiches de routage, etc.). Cette mise à niveau sera administrée par le consultant, maître d'œuvre des études, en étroite collaboration avec le service technique qui a la mission de veille sur le respect des termes du contrat et de supervision des activités.

2.5.2.3 Assurer le suivi du maillon « collecte et transport » : La supervision de ce maillon est capitale pour limiter les risques de rupture du service d'une part mais aussi pour veiller à la qualité de la prestation de l'entreprise contractée. Le suivi sera assuré régulièrement par la mairie (service technique, appuyé par l'Agence d'exécution du projet). Un contrôle mensuel sera opéré sur les fiches de gestion (fiches de routage et d'entretien des engins). Les résultats de cette supervision feront partie de l'ordre du jour des réunions trimestrielles du comité communal d'assainissement (CCA).

2.5.3 Traitement et réutilisation des boues (composante 3)

2.5.3.1 Mettre en place les instruments et infrastructures à travers :

- i. *L'étude* portant sur le cadre réglementaire et organisationnel du traitement et de la valorisation des boues, le marché des amendements organiques, les options technologiques de traitement et valorisation, les équipements d'exploitation de la station et les mesures d'accompagnement en termes de formation et de marketing pour la réutilisation des produits du traitement.
- ii. *L'adoption et la vulgarisation des textes réglementaires* : La mairie officialisera les textes validés lors des études et en fera une large diffusion à travers des affiches, des communications lors des différentes réunions des instances de coordination et de pilotage du projet et à travers la presse locale. Cette stratégie de communication permettra la mise à niveau de toutes les parties prenantes du projet par rapport aux nouvelles dispositions de gestion du traitement des boues et de la réutilisation des produits dérivés.
- iii. *La construction et l'équipement de la station de traitement des boues de vidange* : La station, comprenant une unité de traitement, une unité de compostage ou de stockage des boues stabilisées issues du traitement et une parcelle agricole,

sera construite et équipée par une entreprise privée sous le contrôle du consultant maître d'œuvre des études.

2.5.3.2 Traiter les boues déchargées à la station à travers :

- i. *Le choix de l'exploitant de la station.* L'exploitation de la station sera confiée à l'Association N'kotchoyem suivant un contrat de performance avec la mairie.
- ii. *Des tests de traitement et la formation de l'exploitant:* Le consultant ayant effectué les études et contrôlé les travaux assistera la commune pendant une période d'au moins 3 mois pour mener les tests pour optimiser le traitement et former en même temps le personnel d'exploitation. Au terme des essais, il élaborera un manuel de procédure approprié pour la gestion de la station.

2.5.3.3 Réutiliser les produits de traitement grâce :

- i. *Aux tests préalables pour l'amélioration de la qualité des produits de traitement.* Avec l'appui du consultant, des essais visant à rendre la qualité des produits de traitement au moins comparable à celle des amendements organiques les plus prisés par les agriculteurs seront effectués. Un manuel de production d'amendement amélioré à partir des produits de traitement sera élaboré à l'issue des essais.
- ii. *À l'exécution du plan de marketing des produits améliorés :* Le plan défini lors de la phase des études sera mis en œuvre par un consultant national afin de promouvoir ces produits de traitement sur le marché.

2.5.3.4 Superviser la gestion de la station : La supervision de l'exploitation de la station sera assurée par le service technique de la mairie qui produira des rapports d'exploitation mensuels et trimestriels qui seront présentés et discutés lors des réunions du comité communal d'assainissement et du comité de pilotage du projet.

2.5.4 Partage des informations, capitalisation et préparation de projet (composante 4)

2.5.4.1 Capitalisation

Les informations qui seront collectées dans les différents maillons seront capitalisées dans le cadre de la préparation de mémoires de fin d'études de niveau master par des étudiants d'instituts de formation du Togo.

2.5.4.2 Partage des informations

Les informations seront partagées dans les cadres des comités de quartiers, du comité communal, du comité de pilotage et lors des ateliers nationaux. Les ateliers nationaux, organisés annuellement seront des occasions pour les acteurs de dialoguer sur l'opérationnalisation de la Politique nationale d'hygiène et d'assainissement dans les villes secondaires.

2.5.4.3 Préparation de projet

Sur la base des leçons qui seront tirées pendant la mise en œuvre du projet de Sokodé, il sera procédé à la préparation de projet pour les 3 autres villes secondaires, capitales régionales du Togo (Kara, Savane, Plateaux).

2.5.5 Gestion du projet (composante 5)

Les activités relatives à la gestion du projet concernent le recrutement du personnel de gestion du projet, la mise en place du comité de pilotage, l'organisation du lancement du projet, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action, l'organisation des réunions du comité de pilotage et l'élaboration des rapports d'activités.

2.6 GESTION DES RISQUES

Les risques pour le projet sont essentiellement liés à la durabilité de l'initiative (après la fin de l'appui de la FAE) et la viabilité financière du maillon collecte et transport et valorisation des boues. Les mesures d'atténuation préconisées sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1: Risques identifiés et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Non coopération des ménages dans le système de micro-financement des toilettes en raison de la poursuite par N'kotchoyem de la subvention de 75 %	<ul style="list-style-type: none"> Lier le contrat d'attribution du service de collecte, de traitement et valorisation à N'kotchoyem au respect des règles de gestion adoptées par la Mairie
L'arrêt des actions sitôt le projet clôturé (Non durabilité de l'initiative)	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilisation des services de la mairie et des structures d'intermédiation et de coordination (comité de quartier, comité communal) dans la mise en œuvre du projet. Mise en place de mécanismes financiers, inspirés des pratiques endogènes pour la reconstitution permanente du fonds pour le financement progressif des demandes en toilettes. La gestion de ces mécanismes sera de préférence sous la responsabilité des femmes membres des différents comités d'assainissement de quartier.
Le service de collecte et transport des boues est financièrement non rentable	<ul style="list-style-type: none"> Service de collecte/transport combiné à celui du traitement et de la valorisation et assuré de préférence par un prestataire mécanique à but non lucratif pour limiter les charges d'exploitation. Extension du service aux communes riveraines de la Région centrale pour accroître les recettes. Développement d'activités génératrices de revenus permettant d'atténuer les charges d'exploitation des équipements et de les aligner autant que possible aux capacités de payer des ménages. Dans ce cadre, en plus de la commercialisation du compost, le maraîchage sera développé dans le site de la station (économie verte).

2.7 COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENT

2.7 Le coût global du projet est estimé à 1'544'700 Euros. La FAE contribue à hauteur de 1'150'000 Euros; Plan-Togo à hauteur de 210'000 Euros; la Mairie à hauteur de 56'200 Euros et les populations des quartiers ciblés à hauteur de 128'500 Euros. Les tableaux 2 et 3 synthétisent respectivement les coûts selon les composantes et les catégories de dépenses ainsi que leur répartition entre les partenaires. Le budget détaillé figure en annexe 1.

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

N°	Composante	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population
1.	Amélioration de l'accès aux toilettes privées	590 150	323 650	138 000	0	128 500
2.	Service de collecte et transport	107 800	107 800	0	0	0
3.	Traitement - Réutilisation	453 000	413 000	0	40 000	0
4	Partage Capitalisation Préparation de projet	61 000	61 000	0	0	0
5	Gestion du projet	291 200	203 000	72 000	16 200	0
	Imprévu	41 550	41 550	0	0	0
	Total Général	1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses (Euros)

	Acquisition	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population
1	Travaux	776 000	511 500	138 000		126 500
2	Biens	157 900	112 200	5 700	40 000	
3	Services	468 250	418 150	50 100		
4	Formation	26 000	24 000	-		2 000
5	Fonctionnement	75 000	42 600	16 200	16 200	
	Total hors imprévus	1 503 150	1 108 450	210 000	56 200	128 500
	Imprévus	41 550	41 550	-		
	Total et imprévus	1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500

3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 BÉNÉFICIAIRE DU DON ET AGENCE D'EXÉCUTION

3.1 Le Récipiendaire du don sera le Ministère de l'Economie et des Finances du Togo au profit de la Mairie de Sokodé, maître d'ouvrage du projet. Cependant, l'évaluation de ses capacités en gestion et administration de projet de cette nature a débouché sur la nécessité d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Ainsi, la Mairie a retenu de confier cette responsabilité à Plan-Togo qui dispose d'expériences avérées dans la promotion de l'eau, l'assainissement dans le pays (

Annexe 6) et de capacités au niveau local pour assurer la gestion administrative et financière (voir §3.7 et Annexe 7). L'agence d'exécution travaillera en étroite collaboration avec le service technique de la commune qui aura un rôle à jouer dans le suivi de toutes les activités qui seront mises en œuvre afin de faciliter la relève dès la fin de l'appui de la FAE et de Plan-Togo.

3.2 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

3.2.1 Agence d'exécution du projet

3.2.1. Plan-Togo, Agence d'exécution du projet, sera chargé de la gestion technique, administrative et financière du projet pour le compte de la Mairie de Sokodé. Dans le souci du renforcement des capacités de la Mairie et pour un meilleur exercice de ses responsabilités de maîtrise d'ouvrage dès la clôture du projet, Plan-Togo recrutera, à travers le don de la FAE, le staff technique qui sera logé dans les bureaux de la Mairie. Ce staff technique sera composé d'un Coordonnateur, spécialiste en gestion des boues de vidange (TDR en Annexe 2) et d'un Ingénieur en génie civil, ayant des expériences en passation de marchés (TDR en Annexe 3). Pour la gestion administrative et financière, le personnel technique sera renforcé à temps plein par un Gestionnaire financier et par un auditeur interne à temps partiel (25 %).

3.2.2 Comité de pilotage du projet

3.2.2 L'action de l'Agence d'exécution sera contrôlée et orientée par un Comité de pilotage qui validera tous les termes de référence et les rapports produits. Il sera composé du Maire qui en assure la présidence, d'un représentant des chefs traditionnels, d'un représentant des Comités de développement des quartiers (CDQ), de 2 représentants du Comité communal d'assainissement (1 femme et 1 homme), de 2 représentantes des associations de femmes de la commune et d'un représentant de chacune des Directions régionales ci-après :

- i. Service régional de l'assainissement et l'hygiène du milieu;
- ii. Service régional d'IEC/CD ;
- iii. Direction régionale de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire ;
- iv. Direction régionale de l'eau et de l'assainissement ;
- v. Direction régionale des travaux publics ;
- vi. Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières ;
- vii. Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- viii. Direction régionale en charge de la promotion de la femme.

3.2.3 Comité communal d'assainissement (CCA)

3.2.3 Le rôle du comité communal d'assainissement est la supervision et l'harmonisation des actions dans les différents quartiers ciblés et de servir, en même temps, de relais entre les quartiers ciblés et la Mairie d'une part et le comité de pilotage d'autre part. Il se réunit plus régulièrement que le comité de pilotage et sera constitué par le service technique de la mairie, de 2 représentants (1 homme et 1 femme) de chacun des 5 CAQ des quartiers ciblés, du Service régional d'hygiène et de la Direction régionale de l'hydraulique.

3.2.4 Comité d'assainissement de quartier (CAQ)

3.2.4 Des comités de quartier dans les zones ciblées seront installés de manière participative. A l'échelle de chaque quartier, ils auront pour rôle de : (i) informer la population, (ii) susciter la demande en toilettes, (iii) organiser, sur la base des pratiques locales, un système de financement endogène de l'accès aux toilettes et d'en assurer la gestion, (iv) organiser les réunions de coordination, (v) être des relais entre le comité communal d'assainissement et les ménages etc. Chaque CAQ comprendra 2 femmes responsables du fonds de roulement (une responsable et une adjointe), 2 chargés du marketing social des toilettes (un responsable et une adjointe) et un (une) coordonnateur (trice).

3.3 CALENDRIER D'EXÉCUTION

3.3 La durée prévisionnelle du Projet est de 36 mois (détails en Annexe 4) à compter de la date d'approbation et de signature du don.

3.4 PLAN DE PERFORMANCE

3.4 La supervision de l'exécution du projet se réfèrera au cadre logique à partir duquel un plan d'action de suivi-évaluation sera mis en place au démarrage du projet. Les principaux indicateurs de performance du Projet seront les produits livrables indiqués au tableau 4.

Tableau 4 : Plan de performance globale du Projet

Livrable	Échéancier
Signature de la convention d'Agence d'exécution avec Plan-Togo	Avant M0
Signature de l'accord de don	M0
Ouverture du compte spécial	M0+1
Mise en place du comité de pilotage du projet	M0+1
Recrutement du Coordonnateur et du chargé des acquisitions	M0+3
Premier décaissement	M0+3
Plan de passation de marché	Mo+3
Plan de suivi des performances	Mo+3
Renforcement des capacités du staff du projet au niveau de l'agence d'exécution	Mo+3
Lancement du projet	Mo+3
Études	M0+12
Installation et formation des différentes instances de mise en œuvre (CCA, CAQ)	M0+15
Réception de 1000 latrines	M0+36
Réception des équipements de collecte et transport des boues	M0+18
Réception de la station de traitement et de valorisation	M0+21
Signature du contrat de délégation du service de collecte et transport des boues et d'exploitation de la station de traitement/valorisation	M+20
Manuels pour l'exploitation de la station de traitement et de valorisation des boues de vidange	M0+26
Rapport d'exécution du plan de marketing des produits de traitement	M0+36
Rapports de mémoire de master	M0+36
Documents de projet pour 3 villes secondaires du Togo	M+33

3.5 DISPOSITIONS DE PASSATION DES MARCHÉS

3.5 Les acquisitions de travaux, de biens et de services de consultants, financées sur les ressources de la FAE, se feront conformément aux Règles et procédures de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon le cas, aux Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012), en utilisant, lorsque cela s'impose, les dossiers-type d'appel d'offres (DTAO) appropriés de la Banque. Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5: Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services (en Euros)

1	Travaux	AOI	AON	Autres*	Liste restreinte	Non financé par FAE	Total
1.1	Travaux de construction des toilettes	241'500				264'500	506'000[241'500]
1.2	Travaux de construction de la STVB		270'000				270'000[270'000]
	Total travaux	241'500	270'000	0	0	264'500	776'000[511'500]
2	Biens						
2.1	Engins de collecte des boues	0	85'000	0	0	0	85'000[85'000]
2.2	Acquisition du site					40'000	40'000
2.3	Acquisition véhicule pickup 4x4		22'000			0	22'000[22'000]
2.4	Moto		0	0	0	900	900
2.5	Acquisition d'équipements de bureau	0		3'400	0	3'000	6'400[3'400]
2.6	Acquisition fournitures et consommables	0	0	1'800	0	1'800	3'600[1'800]
	Total biens	0	107'000	5'200	0	45'700	157'900[112'200]
3	Services						
3.1	Etudes, formation et contrôle des travaux				242'950		242'950[242'950]
3.2	Marketing des produits de traitement des boues	0	0	0	37'000	0	37'000[37'000]
3.3	Capitalisation des informations			2'000			2'000[2'000]
3.4	Coordonnateur				90'000		90'000[90'000]
3.5	Ingénieur Génie Civil et passation de marché				39'600		39'600[39'600]
3.6	Gestionnaire financier					32'400	32'400
3.7	Chauffeur	0	0	0	6'600	0	6'600[6'600]
3.8	Chargé du contrôle interne (25 %)					7'200	7'200
3.9	Audit interne annuel					10'500	10'500
	Total Service	0	0	2'000	416'150	50'100	468'250[418'150]
4	Formation						
4.1	Réunions communautaires de suivi/évaluation					2'000	2'000
4.2	Réunion de suivi évaluation par le CCA			3'000			3'000[3'000]
4.3	Réunion du comité de pilotage			3'000			3'000[3'000]
4.4	Atelier national de partage			18'000			18'000[18'000]
	Total formation	0	0	24'000	0	2'000	26'000[24'000]
5	Fonctionnement						
5.1	Entretien et fonctionnement véhicules			33'000			33'000[33'000]
5.2	Assurances véhicule et motos			3'000			3'000[3'000]
5.3	Communications et rapport			3'600			3'600[3'600]
5.4	Suivi des activités le technicien communal			3'000			3'000[3'000]
5.5	Local, sécurité, secrétariat, électricité, eau,					32'400	32'400
	Total fonctionnement	0	0	42'600	0	32'400	75'000[42'600]
	Total hors imprévus	241'500	377'000	73'800	416'150	394'700	1'503'150[1'108'450]
	Imprévus						41'550[41'550]
	Total avec imprévus	241'500	377'000	73'800	416'150	394'700	1'544'700[1 150 000]

*La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

*« Autre » renvoie à la consultation de fournisseurs et marché de gré à gré.

*Les chiffres entre crochets [] sont les montants financés par la FAE

3.5.1 Travaux

3.5.1.1 Le marché de travaux de construction d'au moins 920 toilettes familiales pour un montant de *241'500 Euros*, sera attribué par appel d'offres international. Cette option est choisie dans le souci de permettre aux entreprises internationales ayant développé des innovations en matières de toilettes à moindre coût et écologiques de présenter des offres.

3.5.12 1 L'acquisition des travaux pour la construction d'une station de traitement et de réutilisation des boues de vidange (STBV), pour un montant estimé à *270'000 Euros* se fera par appel d'offres national. Ce mode d'acquisition se justifie par l'existence au niveau national d'entreprises de travaux capables de réaliser ce genre de travaux.

3.5.2 Biens

3.5.2 Les biens suivants seront acquis par appel d'offres national : a) 1 engin de collecte mécanique et 1 engin de collecte manuelle (*85'000 Euros*) et b) un véhicule 4x4 pickup (*22'000 Euros*). Les équipements de bureau (*3'400 Euros*) et les fournitures et consommables de bureau (*1'800 Euros*) seront acquis par consultation de fournisseurs.

3.5.3 Services

3.5.3.1 L'acquisition de services de consultants pour les études (*242'950 Euros*) s'effectuera sur la base d'une liste restreinte de bureaux d'études et la procédure de choix sera celle de la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Cette mission consiste en : (i) la mise en place du cadre réglementaire et organisationnel pour les différents maillons de la filière de gestion des boues; (ii) l'élaboration des rapports d'APS, d'APD et des DAO concernant l'accès aux toilettes, le service de collecte et transport des boues de vidange, la station de traitement et de valorisation des boues; (iii) le contrôle des travaux; (iv) la formation des acteurs ; (vi) l'assistance à l'exploitation de la station de traitement et de valorisation des boues ; (vii) l'élaboration de documents de projets d'assainissement de 3 villes secondaires du Togo. La mission sera exécutée en 3 phases dont la poursuite de la seconde par la même firme sera conditionnée par l'exécution satisfaisante de la phase initiale (TDR en Annexe 5).

3.5.3.2 L'acquisition de services de consultant pour le marketing des produits de traitement (*37'000 Euros*) s'effectuera sur la base d'une liste restreinte. Elle consiste en la conception et la réalisation de supports de communication, la production et la diffusion d'émissions radio-phoniques, etc.

3.5.3.3 L'agence d'exécution devra recruter, pour le compte de la Mairie, un Coordonnateur spécialiste en génie sanitaire (*90'000 Euros*), un ingénieur génie civil disposant de capacités en passation de marché (*39'600 Euros*) et un chauffeur (*6'600 Euros*). Ces recrutements seront effectués en conformité avec les règles et procédures de la Banque en matière de recrutement de consultants individuels.

3.5.3.4 L'acquisition de services pour la capitalisation des informations s'effectuera par entente directe avec une structure de formation et de recherche en assainissement de l'Université nationale du Togo (*2'000 Euros*).

3.5.3.5 Pour les prestations de service dont les coûts estimés sont égaux ou supérieurs à *200'000 UC* pour les cabinets de consultants, il sera procédé à la publication des avis à manifestation d'intérêt sur UNDB online, sur le site internet de la Banque et dans la presse nationale. Pour les contrats estimés à moins de *200'000 UC*, le Maître d'Ouvrage Délégué peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, la possibilité de participer au processus de sélection sera donnée à tout consultant étranger éligible qui aura manifesté son intérêt pour fournir les services sollicités.

3.5.4 Formation et fonctionnement

3.5.4 Les acquisitions de services divers, liés au fonctionnement de l'organe d'exécution, comprenant l'entretien des véhicules, les frais de communication, d'assurances et de supervision par l'agent technique du service technique de la mairie (42'600 Euros), à l'organisation des réunions du comité communal d'assainissement (3'000 Euros), aux ateliers de partage et d'échanges d'informations (18'000 Euros) et à l'organisation des réunions du comité de pilotage (3'000 Euros), s'effectueront par consultation de fournisseurs pour des montants équivalant ou supérieurs à 500 Euros. Pour des montants inférieurs à ce seuil, les acquisitions s'effectueront sur la base d'entente directe.

3.6 NOTE D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES ACQUISITIONS

3.6 Le texte de la Note d'information générale sur les acquisitions (NIGA) sera convenu avec le Donataire et publié sur le site internet de la Banque et dans UNDB online, après l'approbation par la FAE de la proposition de don.

3.6.1 Procédures de revue

3.6.1 Les documents suivants sont soumis à la revue et à l'approbation de la Banque avant leur publication : ○ Avis d'appel d'offres ; Avis à manifestation d'intérêts ; ○ Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants ; ○ Demandes de cotations ; ○ Listes restreintes ; ○ Rapport d'évaluation des offres incluant les recommandations relatives à l'attribution des marchés des biens et travaux ; ○ Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants ; ○ Rapport d'évaluation des propositions financières des consultants, incluant les recommandations relatives à l'attribution du marché ; ○ Projets de contrat s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers types d'appel d'offres.

3.6.2 Revue a posteriori

3.6.2 Pour permettre une accélération de l'exécution du projet, la procédure de revue a posteriori sera utilisée pour des montants de contrats estimatifs de moins de 15'000 Euros autre que l'entente directe ainsi que les acquisitions qui seront effectuées conformément aux procédures de la Banque. Le Donataire conservera tous les documents y afférant, pendant l'exécution du Projet pour les revues périodiques par les missions de supervision et d'audit de la Banque et jusqu'à deux ans après la date de clôture du protocole de don. Ces documents devront inclure, sans pour autant y être limité, les dossiers de consultation, l'analyse des diverses propositions et recommandations d'attribution de marché et l'original du marché signé pour l'examen de la Banque ou de ses consultants.

3.6.3 Législation et réglementation nationales

3.6.3.1 Il ressort de l'évaluation des procédures nationales de passation des marchés du Togo qu'il est pour le moment prématuré d'utiliser les procédures nationales pour l'exécution des projets de la Banque au Togo, car la réforme des marchés publics est toujours en cours et il n'existe pas encore de dispositif juridique et réglementaire achevé permettant la passation et l'exécution des marchés publics dans les meilleures conditions de transparence et d'économie. En effet, la loi relative aux marchés publics et délégations de service public, le décret portant sur le Code des marchés publics et des délégations de service public et les textes relatifs aux organes de régulation et de contrôle constituent pour le moment les seuls textes promulgués du cadre juridique et réglementaire des marchés publics du Togo. Bien qu'ils transposent les Directives de l'UEMOA, répondant, à ce titre, globalement aux principes posés par les bonnes pratiques internationales, notamment en termes de transparence et d'économie, ils demeurent

inapplicables en raison de la non opérationnalité des organes de régulation et de contrôle précités et de la non promulgation de la plupart des textes d'application prévus. Il en résulte une coexistence avec la législation antérieure, notamment en ce qui concerne l'intervention des structures de contrôle. Cette coexistence avec la réglementation antérieure est aussi observée en ce qui concerne les seuils de passation et de contrôle des marchés.

3.6.3.2 En conséquence, toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront selon ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux* ou, les *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants*, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque.

3.6.4 Organe d'exécution

3.6.4 Plan-Togo, Agence d'exécution du projet, aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques et administratifs du projet ainsi que les acquisitions de biens, services et travaux. La passation des marchés se fera conformément aux procédures de la Banque. Il recrutera un ingénieur génie civil, justifiant d'une expérience en passation de marchés et qui bénéficiera d'une mise à niveau aux procédures de la BAD.

3.6.5 Plan de passation des marchés

3.6.5 La Banque examinera les dispositions prises par Plan-Togo, Agence d'exécution du projet pour la passation des marchés dans le cadre du Plan de passation des marchés, pour s'assurer de leur conformité avec le protocole de don et ses règles en la matière. Le plan de passation des marchés couvrira une période initiale d'au moins 18 mois. Il sera mis à jour tous les ans ou selon que de besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants de la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du Plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

3.7 GESTION FINANCIÈRE

3.7.1 L'évaluation en desk review du dispositif de gestion financière de Plan Togo a révélé un système bien structuré et formalisé, à même de gérer les activités du Projet et produire des états financiers fiables de manière transparente (Annexe 7). Le dispositif comprend :

- i. une Direction financière et comptable bien étoffée avec des comptables et assistants comptables de bon niveau, un service de contrôle qualité et un service d'audit interne;
- ii. un processus budgétaire (élaboration, exécution et suivi contrôle) qui devra intégrer les données et les formats des états d'exécution budgétaires du Projet;
- iii. des politiques et procédures comptables inspirées des USGAAP et des IFRS qui sont compatibles avec les normes comptables internationales. Elles sont regroupées dans un Financial Operations Book (FOB) et permettent le traitement et la production automatisés de la comptabilité et des états financiers intermédiaires et annuels;
- iv. un contrôle interne, caractérisé par une séparation rigoureuse des fonctions d'autorisation, de contrôle à priori, d'enregistrement et de conservation dans un manuel de procédures administratives, du FOB, des services de contrôle qualité et d'audit interne;
- v. la production régulière des états mensuels de suivi budgétaire, des états mensuels de réconciliation des soldes bancaires, des plannings et reportings men-

suels de trésorerie, et des états financiers annuels, qui permettent de rendre compte de sa gestion;

- vi. des audits annuels réguliers effectués par des cabinets internationaux et dont les recommandations sont mises en œuvre et suivies trimestriellement.

3.7.2 Ce dispositif est donc capable de gérer le projet si certains ajustements permettant la prise en compte de ses spécificités sont opérés. Ainsi, le plan d'action comprend les mesures ci-après :

- i. Avant la mise en vigueur du projet, la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sokodé et Plan-Togo.
- ii. Au lancement du projet, la formation du personnel administratif et financier de Plan Togo sur les procédures de passation des marchés, de gestion financière et de décaissement de la Banque ;
- iii. Avant le premier décaissement :
 - a. le paramétrage de la comptabilité générale, budgétaire et analytique y compris les rapports et états financiers du projet ;
 - b. l'élaboration d'un manuel spécifique des procédures administratives, financières et comptables du projet tiré des manuels pertinents de Plan Togo ;
 - c. la désignation des signataires des demandes de retrait de fonds et l'ouverture du compte spécial dans une banque commerciale au Togo.

3.7.3 Enfin, au regard de la bonne qualité du dispositif de gestion financière et comptable de Plan-Togo, il est envisagé une seule supervision par exercice en plus de la mission de lancement du projet, soit quatre missions au total.

3.8 DÉCAISSEMENTS ET FLUX DES FONDS

3.8 Le don de la Banque sera mis à disposition du projet à travers deux modes de décaissement : le paiement direct pour les contrats de service de montant supérieur à 20'000 UC, et le compte spécial pour payer les dépenses de gestion courante du Projet et les contrats de montant inférieur ou égal à 20'000 UC. Plan-Togo ouvrira un compte bancaire dans une banque commerciale acceptable pour la Banque pour recevoir les ressources de remboursement des dépenses exposées antérieurement à la mise en vigueur du projet, et les fonds de roulement du compte spécial destinés à payer les dépenses de fonctionnement du projet. Les règlements des contrats de biens et services se feront par paiement direct par la Banque sur présentation des factures et justificatifs des contrats et des travaux et ou fournitures par Plan-Togo.

Tableau 6: Calendrier de décaissement par la FAE

Acquisition	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Travaux	0	511'500	0	511'500
Biens	111'000	600	600	112'200
Services	165'400	145'400	107'350	418'150
Formation	8'500	7'750	7'750	24'000
Fonctionnement	14'200	14'200	14'200	42'600
Total hors imprévus	299'100	679'450	129'900	1'108'450
Imprévus	0	21050	20500	41'550
Total et imprévus	299'100	700'500	150'400	1'150'000

3.9 CONDITIONNALITÉS

3.9 Les conditions préalables au premier décaissement sont :

- i. les recrutements du coordonnateur et du spécialiste en passation de marché du projet;
- ii. l'ouverture du compte spécial dans une banque commerciale au Togo acceptable par la Banque;
- iii. la désignation des signataires des demandes de retrait de fonds.

3.10 SUIVI ET ÉVALUATION ET RAPPORTS

3.10.1 Un plan de suivi-évaluation du Projet sera mis en place par le Coordonnateur du projet sur la base du cadre logique du projet. Ce plan de suivi décrira et définira les indicateurs du projet, les outils de collecte, les méthodes et plans de collecte de données, le système de contrôle de la qualité des données, le tableau de suivi des indicateurs, le circuit d'information, le plan de diffusion des données et les activités de suivi et évaluation.

3.10.2 Des rapports d'activités mensuelles, trimestrielles et annuelles, des réunions de coordination et d'évaluation seront produits. Le suivi de tous ces rapports sera fait à travers un tableau décrivant les types de rapports avec les responsabilités, la périodicité de rédaction, les délais de transmission et les moyens ou méthodes de diffusion.

3.10.3 Les rapports intermédiaires des consultants seront présentés au Comité de Pilotage. Ce comité évaluera les performances du projet, consignées dans un rapport transmis par le Coordonnateur aux différents partenaires.

3.10.4 La supervision et le suivi des activités du projet au Siège et sur le terrain seront assurés par la FAE. Celle-ci entretiendra des correspondances régulières avec la Mairie de Sokodé, et procédera à l'examen diligent des rapports d'avancement trimestriels (RAT) du récipiendaire. La FAE pourra considérer à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de projet sera dressé par le récipiendaire, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière du projet.

4 BÉNÉFICES DU PROJET

4.1 EFFICIENCE ET EFFICACITÉ

4.1 L'efficacité et l'efficience du projet seront assurées grâce à : (i) la délégation par le bénéficiaire de la gestion technique, administrative et financière du projet à Plan-Togo, Agence d'exécution du projet; (ii) l'appui d'un comité de pilotage, regroupant les structures déconcentrées de l'État; (iii) la mise en place de structures relais assurant le portage et la coordination du projet à la base (comité d'assainissement à l'échelle de chaque quartier et un comité d'assainissement communal) ; (iv) la sélection de prestataires de service sur la base de procédures acceptables par la Banque en matière d'acquisition ; (v) le dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de performances et de supervision périodique par la FAE.

4.2 DURABILITÉ

4.2 La stratégie d'exécution du projet vise fondamentalement à créer les conditions favorables à la poursuite des activités au-delà de la durée du financement de la FAE jusqu'à ce que la couverture universelle en toilettes dans la commune soit réalisée et que le service de vidange et traitement/valorisation des boues soit pérenne. Autrement dit, il s'agit d'organiser les acteurs locaux de manière à ce qu'ils puissent parvenir à conduire eux-mêmes la mise en œuvre du projet en dehors de tout appui extérieur. Les mesures suivantes seront alors prises :

- i. Un cadre réglementaire approprié sera défini dans un souci de préciser les textes d'application des lois et règlements relatifs à la gestion des boues de vidange ainsi que les rôles des différents intervenants dans les différents maillons de la filière ;
- ii. A la base, des comités d'assainissement de quartiers (CAQ, voir §3.2) dans les zones ciblées seront installés de manière participative pour informer la base, susciter la demande en toilettes, organiser un système de financement rotatif de l'accès aux toilettes et en assurer la gestion, organiser les réunions de coordination, être des relais entre la mairie à travers le comité communal d'assainissement et les ménages etc.;
- iii. Au niveau communal, le comité communal d'assainissement (CCA, voir §3.2), relais entre les CAQ et la mairie et le comité de pilotage, assurera la supervision et l'harmonisation des actions dans les différents quartiers ciblés ;
- iv. Le renforcement de ce dispositif organisationnel par d'autres mesures d'accompagnement permettra d'accroître les chances de durabilité du projet. Il s'agit notamment de : (i) une stratégie de financement reposant sur des pratiques localement éprouvées (fonds de roulement) pour faciliter l'accès pour tous à la toilette, (ii) la contractualisation du service de collecte et traitement des boues avec une structure communautaire et si possible à but non lucratif pour limiter les charges, (iii) la promotion de la réutilisation des produits du traitement; (iv) la diversification des options technologiques, (v) la supervision régulière des activités dans chaque maillon; et (vi) l'évaluation participative des actions.

4.3 ASPECTS TRANSVERSAUX

4.3.1 Environnement et économie verte

4.3.1.1 Selon les procédures environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement de 2001, ce projet se classe dans la Catégorie 2, soit susceptible de générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs qui peuvent être minimisés par l'application de

mesures de mitigation. C'est ainsi qu'une étude d'impact environnemental et social (EIES) ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) seront réalisés.

4.3.1.2 L'aménagement du site risque de porter atteinte au couvert végétal (tapis herbacé et dessouchage de quelques arbres). Au moins deux mesures de mitigation seront subséquemment prises : (i) la plantation d'arbres tout autour de la clôture du site; (ii) l'aménagement d'une parcelle de maraîchage à l'intérieur du site qui aura non seulement vocation de maintien d'un minimum de couvert végétal mais aussi d'assurer des revenus complémentaires à l'exploitation de la station (contribution à l'économie verte) et ce faisant réduire les coûts des services fournis aux ménages.

4.3.1.3 La promotion d'amendement organique provenant des produits du traitement favorisera l'amélioration de la productivité des champs agricoles; ce qui contribuera davantage à la promotion de l'économie verte dans les environs de la commune.

4.3.2 Changement climatique

4.3.2 La problématique du changement climatique sera prise en compte dans la conception, l'implantation et la construction des toilettes et de la station de traitement/valorisation des boues de vidange. Ces dispositions prendront en compte les pluies exceptionnelles et les inondations récurrentes de ces dernières années. De même, les mesures de sauvegarde concernant la mise en place d'une haie vive autour du site de la station de traitement et de valorisation des boues de vidange, l'exploitation d'une parcelle de maraîchage à l'intérieur et la promotion de l'amendement des champs agricoles avec les produits du traitement des boues de vidange contribueront à la lutte contre l'érosion hydrique, le lessivage des sols susceptibles de résulter des intenses précipitations de ces dernières années.

4.3.3 Genre

4.3.3 La problématique du genre sera prise en compte dans toutes les étapes du projet. Pour la constitution des comités d'assainissement de quartier, chargés du portage du projet à l'échelle quartier, le critère genre sera observé. Les femmes y auront en priorité la responsabilité de la gestion du système de micro crédit. Elles auront un rôle de premier plan dans le marketing social des toilettes et la gestion de la demande. Elles seront représentées dans le comité communal d'assainissement et dans le comité de pilotage du projet.

4.3.4 Aspects sociaux

4.3.4 Le social est la toile de fond de toutes les composantes et activités du projet. Sur le plan organisationnel, la stratégie vise à faire porter le projet par les communautés de base des quartiers ciblés (Comité d'assainissement de quartier) à travers des approches participatives. Les services de collecte/transport/traitement seront délivrés par des structures autonomes et autant que possible à but non lucratif afin de rendre abordables les coûts des prestations. La durabilité financière de l'accès pour tous à la toilette sera assurée grâce aux mécanismes endogènes de financement alternatif pilotés par les bénéficiaires au sein des comités d'assainissement de quartier. Sur le plan technologique, les options de toilettes seront adaptées aux conditions socio-économiques des ménages pauvres ciblés.

4.3.5 Déplacement involontaire

4.3.5 Le site pour la réalisation de la station de traitement et valorisation a été exploité de 2007 à 2009 pour dépoter les boues collectées en son temps et est demeuré inoccupé. Par conséquent, aucun déplacement de population ne sera occasionné par le projet.

5 CONCLUSION ET RECOMMANDATION

5.1 CONCLUSION

5.1 Le présent projet sera une contribution décisive dans la concrétisation de l'application de la nouvelle politique nationale d'hygiène et d'assainissement du Togo dans les villes secondaires. Sa mise en œuvre permettra à la Commune de Sokodé, à travers une approche participative, d'atteindre à terme l'accès pour tous à la toilette, de restaurer durablement le service de collecte, de transport, de traitement et de réutilisation des boues de vidange. En outre, les collectivités locales du Togo disposeront d'une référence pour le montage et la mise en œuvre de projets de gestion efficace et durable des boues de vidange.

5.2 RECOMMANDATIONS

5.2.1 Vu son potentiel élevé d'effet de levier au Togo et des informations qui seront capitalisées, il est par conséquent recommandé à la Facilité africaine de l'eau d'approuver un don n'excédant pas *1'150'000 Euros* à la commune de Sokodé pour le financement du projet.

5.2.2 Les conditions préalables au premier décaissement sont :

- i. les recrutements du coordonnateur et du spécialiste en passation de marché du projet;
- ii. l'ouverture du compte spécial dans une banque commerciale au Togo acceptable par la Banque;
- iii. la désignation des signataires des demandes de retrait de fonds.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BUDGET DÉTAILLÉ

FF : Forfait

FF/M: Forfait par mois

HM : Homme-mois

N°	Composante	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population
1.	Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées				590 150	323 650	138 000	0	128 500
1.1.	Renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage				55 950	55 950	0	0	0
1.1.1.	Etudes				29 500	29 500	0	0	0
1.1.1.1	Socio-économiste	HM	1,00	7 000	7 000	7 000			
1.1.1.2	Juriste	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
1.1.1.3	Expert micro finance	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
1.1.1.4	Ingénieur sanitaire	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
1.1.1.5	Technicien en génie civil	HM	1,00	4 000	4 000	4 000			
1.1.1.6	Déplacements internationaux/locaux et frais de séjours et frais divers	FF	1,00	8 000	8 000	8 000			
1.1.2	Mise en place des textes et formation des acteurs locaux				26 450	26 450	0	0	0
1.1.2.1	Socio-économiste	HM	2,00	7 000	14 000	14 000			
1.1.2.2	Juriste	HM	0,10	7 000	700	700			
1.1.2.3	Expert en micro finance	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
1.1.2.4	Ingénieur sanitaire	HM	0,25	7 000	1 750	1 750			
1.1.2.5	Déplacements international/local, frais de séjours et frais divers	FF	1,00	6 500	6 500	6 500			
1.2	Marché des toilettes				531 200	266 700	138 000	0	126 500
1.2.1	Travaux de construction des toilettes	unité	920	550	506 000	241 500	138 000		126 500
1.2.2	Contrôle des travaux de construction des toilettes				25 200	25 200		0	0
1.2.2.1	Technicien supérieur en génie civil/génie sanitaire	HM	21	1 000	21 000	21 000			
1.2.2.2	Déplacements et frais divers	FF/mois	21	200	4 200	4 200			
1.3	Suivi des activités				3 000	1 000	0	0	2 000
1.3.1	Réunions communautaires de suivi/évaluation	unité	40,00	50	2 000				2 000
1.3.2	Supervision par le technicien municipal	HM	10,00	100	1 000	1 000			
1.3.3	Réunions du CCA sur le maillon accès aux toilettes (voir 4.2.1)	unité	8	0	0	0			
2.	Rétablissement durable du service de collecte et transport				107 800	107 800	0	0	0
2.1	Renforcement du cadre d'intervention				21 800	21 800	0	0	0
2.1.1	Etude Collecte et transport des boues de vidange				16 500	16 500	0	0	0
2.1.1.1	Ingénieur sanitaire	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
2.1.1.2	Juriste	HM	0,25	7 000	1 750	1 750			

N°	Composante	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population
2.1.1.3	Expert financier	HM	0,25	7 000	1 750	1 750			
2.1.1.4	Socio-économiste	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
2.1.1.5	Frais divers transport et séjours	FF	1,00	6 000	6 000	6 000			
2.1.2	Renforcement des capacités des acteurs de la collecte et du transport				5 300	5 300	0	0	0
2.1.2.1	Socio-économiste	HM	0,10	7 000	700	700			
2.1.2.2	Juriste	HM	0,10	7 000	700	700			
2.1.2.3	Ingénieur sanitaire	HM	0,10	7 000	700	700			
2.1.2.4	Expert financier	HM	0,10	7 000	700	700			
2.1.2.5	Déplacements international/local et frais de séjours et frais divers	FF	1,00	2 500	2 500	2 500			
2.2	Acquisition d'engins de collecte				85 000	85 000	0	0	0
2.2.1	Engins de collecte manuelle des boues des toilettes sèches	unité	1	15 000	15 000	15 000			
2.2.2	Camion de vidange (Assurance, vignette, etc. compris)	unité	1	70 000	70 000	70 000			
2.3	Suivi des activités				1 000	1 000	0	0	0
2.3.1	Supervision par la cellule d'exécution du projet	mois	21,00	0	0	0		0	
2.3.2	Supervision par le technicien municipal	HM	10,00	100	1 000	1 000			
2.3.3	Réunion du CCA sur le maillon collecte et transport (voir 4.2.1)	unité	8	0	0	0			
3.	Traitement - Réutilisation				453 000	413 000	0	40 000	0
3.1	Organisation du cadre d'intervention				35 000	35 000	0	0	0
3.1.1	Etude sur le traitement et la valorisation				28 200	28 200	0	0	0
3.1.1.1	Socio-économiste	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
3.1.1.2	Expert en marketing de produit	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
3.1.1.3	Ingénieur sanitaire	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
3.1.1.4	Juriste	HM	0,10	7 000	700	700			
3.1.1.5	Ingénieur génie civil	HM	1,00	7 000	7 000	7 000			
3.1.1.6	Technicien en génie civil	HM	0,50	4 000	2 000	2 000			
3.1.1.7	Déplacements international/local et frais de séjours et frais divers	FF	1,00	8 000	8 000	8 000			
3.1.2	Renforcement des capacités en matière de traitement et valorisation				6 800	6 800	0	0	0
3.1.2.1	Socio-économiste	HM	0,10	7 000	700	700			
3.1.2.2	Ingénieur sanitaire	HM	0,10	7 000	700	700			
3.1.2.3	Juriste	HM	0,10	7 000	700	700			
3.1.2.4	Expert en marketing de produit	HM	0,10	7 000	700	700			
3.1.2.5	Déplacements international/local et frais de séjours et frais divers	FF	1,00	4 000	4 000	4 000			
3.2	Traitement des boues				358 000	318 000	0	40 000	0
3.2.1	Construction de la station de traitement et de valorisation				335 500	295 500	0	40 000	0

N°	Composante	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population
3.1.4.1	Acquisition du site	FF	1	40 000	40 000	0		40 000	
3.1.4.2	Travaux de construction de la STVB	m ³ /j	30,00	9 000	270 000	270 000			
3.1.4.3	Contrôle des travaux de construction de la STVB				25 500	25 500		0	0
3.1.4.3.1	Ingénieur génie civil	HM	0,50	7 000	3 500	3 500			
3.1.4.3.2	Technicien supérieur	HM	4,00	4 000	16 000	16 000			
3.1.4.3.3	Frais déplacement et séjour	FF	1,00	6 000	6 000	6 000			
3.2.2	Essai de traitement + Manuel d'exploitation + formation traitement				22 500	22 500	0	0	0
3.2.2.1	Ingénieur sanitaire	HM	0,5	7 000	3 500	3 500			
3.2.2.4	Technicien supérieur	HM	3	4 000	12 000	12 000			
3.2.2.5	Déplacements internat/locaux et divers frais d'analyse	FF	1	7 000	7 000	7 000			
3.3	Promotion de la valorisation des produits du traitement des boues				59 000	59 000	0	0	0
3.3.1	Essais d'amélioration de la qualité des produits du traitement et formation des acteurs				22 000	22 000	0	0	0
3.3.1.2	Expert en compostage et en agronomie	HM	2	7 000	14 000	14 000			
3.3.1.5	Déplacements et divers frais d'analyse	FF	1	8 000	8 000	8 000			
3.3.2	Marketing des produits de traitement des boues				37 000	37 000	0	0	0
3.3.1.2	Expert en communication marketing	HM	1	7 000	7 000	7 000			
3.3.1.5	Déplacements et divers frais	FF	1	1 000	1 000	1 000			
3.3.2.1	Emissions radiophoniques, publicités	mois	12	2 000	24 000	24 000			
3.3.2.3	Production de documents et supports publicitaires (fiches illustrées, dépliants)	FF	1	5 000	5 000	5 000			
3.4	Supervision des activités et capitalisation				1 000	1 000	0	0	0
3.4.1	Supervision par la cellule d'exécution du projet	mois	21,00	0	0	0		0	
3.4.2	Supervision par le technicien municipal	HM	10,00	100	1 000	1 000			
3.4.3	Réunion du CCA sur le maillon traitement e réutilisation des boues (voir 4.2.1)	unité	8	0	0	0			
4	Partage Capitalisation Préparation de projet				61 000	61 000	0	0	0
4.1	Partage des connaissances				24 000	24 000	0	0	0
4.1.1	Réunion de suivi évaluation par le CCA	unité	30	100	3 000	3 000			
4.1.2	Réunion du comité de pilotage	unité	6	500	3 000	3 000			
4.1.3	Atelier national de partage	Atelier	3	6 000	18 000	18 000			
4.2	Capitalisation				2 000	2 000	0	0	0
4.2.1	Appui travaux de recherche d'étudiants en fin de cycle d'étude en master	unité	2	1 000	2 000	2 000			
4.3	Préparation de projets				35 000	35 000	0	0	0

N°	Composante	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	FAE	Plan-Togo	Commune	Population
4.3.1	Ingénieur sanitaire	HM	2,00	7 000	14 000	14 000			
4.3.4	Socio-économiste	HM	2,00	7 000	14 000	14 000			
4.3.5	Frais divers transport, séjours, réunions, enquêtes	FF	1,00	7 000	7 000	7 000			
5	Gestion du projet				291 200	203 000	72 000	16 200	0
5.1	Acquisition des équipements de la cellule de gestion du projet				32 900	27 200	5 700	0	0
5.1.1	Acquisition Mobiliers de bureau	Forfait	2	1 000	2 000	1 000	1 000		
5.1.2	Acquisition Fournitures et consommables de bureau	FF/mois	36	100	3 600	1 800	1 800		
5.1.3	Acquisition d'ordinateur lap top	Nbre	1	1 000	1 000	1 000	0		
5.1.4	Acquisition ordinateur bureau	unité	3	800	2 400	800	1 600		
5.1.5	Acquisition d'imprimantes	unité	2	400	800	400	400		
5.1.6	Camera digital	unité	1	200	200	200	0		
5.1.7	Moto	unité	1	900	900	0	900		
5.1.8	Acquisition véhicule pickup 4x4	unité	1	22 000	22 000	22 000	0		
5.2	Fonctionnement				82 500	39 600	26 700	16 200	0
5.2.1	Entretien et fonctionnement Véhicules	mois	33	1 000	33 000	33 000		0	
5.2.2	Assurances véhicule et motos	an	3	1 000	3 000	3 000			
5.2.3	Communications et rapport	mois	36	100	3 600	3 600			
5.2.4	Audit interne annuel	unité	3	3 500	10 500	0	10 500		
5.2.5	Local, sécurité, secrétariat, électricité, eau,	mois	36	900	32 400	0	16 200	16 200	
5.3	Personnel				175 800	136 200	39 600	0	0
5.3.1	Coordonnateur	HM	36	2 500	90 000	90 000			
5.3.2	Ingénieur Génie Civil et passation de marché	HM	36	1 100	39 600	39 600			
5.3.3	Gestionnaire financier	HM	36	900	32 400	0	32 400		
5.3.4	Chargé du contrôle interne	HM	9	800	7 200	0	7 200		
5.3.5	Chauffeur	HM	33	200	6 600	6 600	0	0	
	Total hors imprévu				1 503 150	1 108 450	210 000	56 200	128 500
5	Imprévu	%			1 503 150	41 550	41 550		
	Total Général				1 544 700	1 150 000	210 000	56 200	128 500

ANNEXE 2 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU COORDONNATEUR DE PROJET (DRAFT)

Introduction

La Commune de Sokodé a obtenu un financement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour un projet visant à améliorer les conditions de vie des populations de la commune à travers une meilleure gestion de la filière de boues des toilettes. À moyen terme, il est ciblé l'accès de 1'000 ménages des vieux quartiers aux toilettes, la restauration durable du service de collecte et transport des boues de vidange ainsi que la réalisation et l'exploitation d'une station de traitement et de valorisation des boues.

Dans cette perspective, un cadre réglementaire et organisationnel approprié sera mis en place, les tâches d'exécution seront contractualisées avec des prestataires autonomes et de préférence à but non-lucratif pour amoindrir les coûts récurrents, des technologies adaptées à l'environnement et supportables par les bénéficiaires seront mises en œuvre.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes :

- Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées ;
- Rétablissement durable du service de collecte et de transport des boues de vidange
- Traitement des boues de vidange et réutilisation des produits du traitement ;
- Gestion du projet, capitalisation et partage des informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la Mairie de Sokodé sera assistée par Plan-Togo assurant le rôle d'Agence d'exécution du projet et par un Comité de pilotage, regroupant les principaux acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement au niveau régional.

Objectifs

Ces présents termes de référence visent à recruter le coordonnateur du projet.

Champ des Services

Sous la responsabilité de l'Agence d'exécution, les tâches du coordonnateur sont:

- la coordination opérationnelle de l'ensemble des activités du projet ;
- la planification des activités globales du projet ;
- la préparation des termes de référence des consultants à recruter ;
- la supervision des activités des consultants recrutés
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- le secrétariat du Comité de Pilotage ;
- la préparation des rapports d'avancement du projet ;
- la liaison entre la FAE et la Mairie de Sokodé;
- l'autorisation des dépenses en terme d'engagement et de paiement (bons de commandes, contrats, etc.).

Durée du contrat

La durée du contrat du coordonnateur est de 36 mois.

Lieu d'affectation

Le Coordinateur sera basé à la mairie de Sokodé.

Profil du coordonnateur

Le coordonnateur (h/f) du projet doit avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master (génie sanitaire, environnement) ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des boues de vidange en Afrique ;
- avoir d'excellentes aptitudes en planification, suivi et évaluation des activités ;
- avoir de l'expérience en montage de projet d'assainissement ;
- avoir des expériences dans le domaine des toilettes adaptées aux populations démunies;
- avoir des expériences dans le domaine de la collecte et du transport des boues de vidange ;
- avoir des expériences dans le domaine du traitement et de la réutilisation des boues ;
- avoir d'excellentes aptitudes d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- avoir d'excellentes compétences en communication ;
- savoir organiser et conduire des séances multi-acteurs ;
- savoir travailler sous pression ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française ;
- maîtriser des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint, Access) et Internet ;
- faire preuve de flexibilité pour les horaires et le contenu du travail à effectuer

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

ANNEXE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU CHARGÉ DE LA PASSATION DES MARCHÉS

Introduction

La Commune de Sokodé a obtenu un financement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour un projet visant à améliorer les conditions de vie des populations de la commune à travers une meilleure gestion de la filière de boues de vidange des toilettes. À moyen terme, il est ciblé l'accès de 1'000 ménages des vieux quartiers aux toilettes, la restauration durable du service de collecte et transport des boues de vidange ainsi que la réalisation et l'exploitation d'une station de traitement et de valorisation des boues.

Dans cette perspective, un cadre réglementaire et organisationnel approprié sera mis en place, les tâches d'exécution seront contractualisées avec des prestataires autonomes et de préférence à but non-lucratif pour amoindrir les coûts récurrents, des technologies adaptées à l'environnement et supportables par les bénéficiaires seront mises en œuvre.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes :

- Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées ;
- Rétablissement durable du service de collecte et de transport des boues de vidange
- Traitement des boues de vidange et réutilisation des produits du traitement ;
- Gestion du projet, capitalisation et partage des informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la Mairie de Sokodé sera assistée par Plan-Togo, Agence d'exécution du projet, et un comité de pilotage, regroupant les principaux acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement au niveau régional.

Objectifs

Ces présents termes de référence visent à recruter le spécialiste en génie civil, chargé de la passation des marchés.

Champ des Services

Sous la responsabilité du Coordonnateur du projet, les tâches du consultant sont:

- L'appui à la coordination du projet ;
- L'élaboration du plan détaillé de passation des marchés ;
- La mise en œuvre et le suivi de l'exécution du plan détaillé de passation des marchés ;
- L'appui à la préparation des termes de référence des consultants notamment les questions liées au génie civil ;
- la supervision des activités des consultants et des entreprises des travaux;
- l'appui au suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- l'appui à la préparation des rapports d'avancement du projet.

Durée du contrat

La durée du contrat du coordonnateur est de 36 mois.

Lieu d'affectation :

Il sera basé à la mairie de Sokodé

Profil

Le consultant (h/f) doit avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir une expérience d'au moins 4 ans dans le domaine (conception, travaux génie civil) ;
- avoir des connaissances et des expériences en passation de marché ;
- avoir de l'expérience en montage de projet d'assainissement ;
- avoir des expériences dans le domaine du contrôle de chantier de construction d'ouvrage de génie civil ;
- maîtriser des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint, Access) et Internet ;
- faire preuve de flexibilité pour les horaires et le contenu du travail à effectuer

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

ANNEXE 4: PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

N°	Composante	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim5	Trim6	Trim7	Trim8	Trim9	Trim10	Trim11	Trim12
1.	Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées												
1.1.1.	Études pour l'amélioration de l'accès aux toilettes												
1.1.2 à 1.1.4	Mise en place du cadre réglementaire et organisationnel												
1.2	Marché des toilettes												
1.2.1	Sélection de l'entreprise maître d'œuvre de la réalisation des toilettes												
1.2.2	Marketing des toilettes												
1.2.3	Travaux de construction des toilettes												
1.3	Supervision des activités et capitalisation												
2.	Rétablissement durable du service de collecte et transport												
2.1.1	Étude Collecte et transport des boues de vidange												
2.1.2 à 2.1.3	Renforcement des capacités des acteurs de la collecte et du transport												
2.2	Acquisition d'engins de collecte												
2.3	Supervision des activités												
3.	Traitement - Réutilisation												
3.1.1	Étude sur le traitement et la valorisation												
3.1.2 et 3.1.3	Renforcement des capacités en matière de traitement et valorisation												
3.1.4	Construction de la station de traitement												
3.2	Traitement des boues												
3.2.1	Sélection du prestataire												
3.2.2	Essai de traitement + Manuel d'exploitation + formation												
3.3	Promotion du marché des produits du traitement des boues												
3.3.1 et 3.3.2	Essais d'amélioration de la qualité des produits du traitement												
3.3.3	Marketing des produits de traitement des boues												
3.4	Supervision des activités et capitalisation												
4.	Partage, capitalisation, préparation de projet												
4.1	Partage de connaissance												
4.1.1	Réunion du CCA			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4.1.2	Réunion du comité de pilotage												
4.1.3	Atelier national de partage et dialogue politique												
4.2	Capitalisation												
4.3	Préparation de document de projet de 3 villes secondaires												
5	Gestion du projet												
5.1	Recrutement du personnel de gestion du projet												
5.2	Mise en place du comité de pilotage												
5.3	Comité communal d'assainissement												
5.4	Comité d'assainissement de quartier												
5.5	Exécution des activités de gestion technique et administrative												

ANNEXE 5 : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉTUDES

A - Introduction

La Commune de Sokodé a obtenu un financement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour un projet visant à améliorer les conditions de vie des populations de la commune à travers une meilleure gestion de la filière de boues des toilettes. À moyen terme, il est ciblé l'accès de 1'000 ménages des vieux quartiers aux toilettes, la restauration durable du service de collecte et transport des boues de vidange ainsi que la réalisation et l'exploitation d'une station de traitement et de valorisation des boues.

Dans cette perspective, un cadre réglementaire et organisationnel approprié sera mis en place, les tâches d'exécution seront contractualisées avec des prestataires autonomes et de préférence à but non-lucratif pour amoindrir les coûts récurrents, des technologies adaptées à l'environnement et supportables par les bénéficiaires seront mises en œuvre.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes :

- Amélioration de l'accès des ménages aux toilettes privées ;
- Rétablissement durable du service de collecte et de transport des boues de vidange
- Traitement des boues de vidange et réutilisation des produits du traitement ;
- Gestion du projet, capitalisation et partage des informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la Mairie de Sokodé sera assistée par une agence d'exécution du projet et un comité de pilotage, regroupant les principaux acteurs du secteur de l'hygiène et de l'assainissement au niveau régional.

B - Objectifs

Ces présents termes de référence visent à recruter un consultant pour les études préliminaires.

C - Consistance de la mission

Les tâches du consultant sont organisées suivant les 3 composantes du projet.

1 : Amélioration de l'accès aux toilettes privées

1.1 Mettre en place le cadre d'intervention en matière d'assainissement privé (toilettes ou latrines privées)

1.1.1. Études pour définir la stratégie pour l'accès durable à la toilette :

1.1.1.1 - Règles d'intervention : Cette étude vise à asseoir dans l'espace communal de Sokodé les règles de gestion du secteur ainsi que l'organisation des parties prenantes de la base au sommet afin de faciliter l'accès pour tous à la toilette. Ces règles définiront le fonctionnement des instances qui seront implantées pour promouvoir dans le long terme l'accès aux toilettes. Elles se baseront sur les textes nationaux et les principes fondamentaux régissant le secteur (lois, codes, décrets, principes de la séparation des fonctions, de la contractualisation des tâches d'exécution, de la responsabilisation des bénéficiaires, etc.).

1.1.1.2. Organisation et rôles des parties prenantes : L'étude analysera le contexte institutionnel et socio-économique pour définir un schéma organisationnel devant conduire les acteurs locaux à porter durablement, et avec des moyens endogènes, la gestion de l'accès des couches les plus défavorisées de la commune aux toilettes. Ces acteurs sont notamment la mairie de la commune, les structures associatives à la base, les structures privées locales et les structures déconcentrées de l'État.

1.1.1.3. Options technologiques pour les toilettes : Sur la base des conditions environnementales (nappe peu profonde), de la capacité financière et de la volonté des ménages à supporter les coûts d'investissement et de fonctionnement des toilettes, de la densité de l'habitat dans les quartiers pauvres ciblés, etc., des options de toilettes seront définies. Une attention particulière devra être accordée aux nouvelles options de toilettes écologiques et à bas coût pour les populations pauvres.

1.1.1.4. Mécanismes de financement de l'accès à la toilette : L'étude définira sur la base des concertations avec les acteurs institutionnels, les structures associatives et les ménages, les mécanismes devant permettre un financement durable de l'accès pour tous aux toilettes (fonds rotatif, crédit-épargne, modes d'organisation du recouvrement des crédits, niveau éventuel de subvention, durée de retour du prêt, coût du crédit, critères de sélection ou d'accès des bénéficiaires au crédit, etc.). Des réponses relatives au financement du marketing social pour susciter la demande et favoriser le retour régulier des crédits devront être précisées dans le rapport (par exemple, ajout d'un pourcentage du coût de la toilette reversé aux chargés du marketing ou au CAQ, rémunération au nombre de toilettes « vendues », etc.).

1.1.1.5. Dossier d'appel d'offres : L'étude permettra de préparer un dossier d'appel d'offres pour le recrutement d'une entreprise privée ou associative indépendante pour la réalisation des toilettes au niveau des ménages. Le DAO devra indiquer les conditions environnementales, socioéconomiques et urbanistiques des quartiers ciblés. Il devra également, au-delà des options technologiques proposées lors des études, permettre aux soumissionnaires de proposer d'autres options technologiques ainsi que des méthodes et approches qu'ils escomptent mettre en œuvre pour, d'une part, susciter la demande au-delà du nombre d'ouvrages que le financement disponible permet de réaliser et, d'autre part, assurer la durabilité (développer les capacités des ouvriers pour la réalisation et l'entretien des ouvrages).

1.1.2. Mettre en place les structures relais de promotion dans les 5 quartiers ciblés

Avec l'appui du prestataire de l'étude, il sera constitué ou choisi dans chacun des quartiers ciblé une structure associative qui jouera au sein du quartier un rôle comparable de maîtrise d'ouvrage délégué de la mairie pour les questions d'assainissement (Comité d'Assainissement de Quartier, CAQ). Elle sera chargée d'animer la mise en œuvre du projet au sein du quartier, de susciter la demande en toilette, de gérer le système financier retenu (fonds de roulement, crédit-épargne) et de piloter les activités d'auto-évaluation participative impliquant les ménages. Ces structures comprendront au moins 50 % de membres de sexe féminin qui auront autant que possible la charge de la gestion financière. Elles comprendront également des jeunes et des leaders d'opinions (religieux, coutumiers, politiques). La démarche pourra être généralisée dans les quartiers non ciblés par le présent projet. La liste des membres fera l'objet d'une note signée par les autorités compétentes.

1.1.3. Former les structures relais d'assainissement des quartiers

Ces comités d'assainissement de quartiers (CAQ) seront formés aux textes réglementaires, et sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des activités, notamment en ce qui concerne le système de financement endogène de l'accès aux toilettes privées et le marketing social des ouvrages

1.1.4. Mettre en place le comité communal d'assainissement

Le comité communal est une instance à l'échelle communale qui regroupe les acteurs clés qui sont directement concernés par l'assainissement dans la commune : la mairie, le service régional d'hygiène, le service régional de l'hydraulique et deux représentants de chaque comité d'assainissement de quartier implanté. Une mise à niveau des membres de cette structure par rapport à la nouvelle stratégie sera effectuée (textes réglementaires, organisation des

acteurs, rôles et responsabilités du CCA, fonctionnement de la structure, etc.).

2 : Rétablissement d'un service durable de collecte et transport des boues

2.1 : Mettre en place le cadre d'intervention la collecte et le transport des boues de vidange

2.1.1. Études de base : La mise en place d'un cadre cohérent permettant le rétablissement durable du service de collecte doit procéder d'une analyse approfondie du cadre institutionnel actuel, de l'expérience antérieure initiée par l'association *N'kotchoyem*, du parc de toilettes existant, des fréquences et modes de leur vidange, de l'accessibilité des habitations pour la vidange des fosses, etc. L'étude doit déboucher sur la définition d'un cadre réglementaire et organisationnel au sein de la commune qui permette la réorganisation de la collecte des boues. Les résultats attendus de l'étude du maillon « collecte et transport » des boues sont par conséquent : (i) des propositions de textes règlementaires devant être adoptés par le conseil communal et qui permettent l'application effective au niveau local des textes juridiques nationaux relatifs à ce maillon ; (ii) la clarification de l'organisation de la gestion de ce maillon, surtout la séparation rigoureuse des rôles en termes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ; (iii) le renforcement des capacités d'une part de la commune, en s'appuyant sur les structures déconcentrées de l'État (service d'hygiène notamment, direction régionale de l'hydraulique), et d'autre part des structures associatives ; (iv) le modèle de contrat de délégation du service le plus approprié au contexte et tenant compte de l'expérience antérieure ; (v) quelles sont les options technologiques pour assurer la collecte dans les différents types de toilettes et de quartiers (trames urbaines régulières accessibles, quartiers à trames irrégulières inaccessibles aux camions de vidange) ; (vi) le coût de référence du service suivant le volume de boues ou la nature des fosses à vidanger ; (vii) les outils de gestion du maillon (fiches de routage, fiches de contrôle et de supervision, conditions financières, etc.) ; (viii) Le cahier de charges et un modèle de contrat pour le service de collecte et transport des boues et, d'autre part, pour l'acquisition des équipements de collecte dont les clauses techniques prendront en compte un service après-vente et la fourniture de tous les documents administratifs permettant l'exploitation immédiate des équipements sur une période d'au moins un an (assurance tout risque, vignette, etc.).

2.2 : Assurer le service de collecte et transport des boues de vidange

2.2.1. Formation du prestataire par rapport aux outils de gestion du service : L'objectif est de s'assurer que le prestataire maîtrise l'ensemble des instruments de gestion (outils de suivi et de contrôle, fiches de routage, etc.). Cette mise à niveau sera administrée par le consultant, maître d'œuvre des études, en étroite collaboration avec le service technique qui a la mission de veille sur le respect des termes du contrat et de supervision des activités.

3 : Traitement et réutilisation des boues

3.1 : Études pour la mise en place des instruments et infrastructures

3.1.1. Les études : Elles porteront sur le cadre réglementaire et organisationnel du traitement et de la valorisation des boues, le marché des amendements organiques, les options technologiques de traitement et valorisation, les équipements d'exploitation requises pour la station ainsi que les mesures d'accompagnement en termes de formation de l'exploitant et de marketing des produits du traitement pour faciliter leur commercialisation. La station sera constituée du dispositif de traitement proprement dit d'une capacité de 30 m³/j, éventuellement d'aires de (co)-compostage, d'une parcelle pour le maraichage avec un puits aménagé et équipé de dispositif d'exhaure approprié. Les résultats attendus de ces études sont : i) les textes règlementaires de gestion du maillon sont définis ; ii) l'organisation de la gestion du traitement et valorisation (profil de l'exploitant, modèle de contrat, etc.) est précisée. Pour le

marché de l'exploitation de la station, il sera évalué la pertinence et l'efficacité de confier la mission au même prestataire de collecte et transport ; iii) les rapports d'APS, d'APD et le DAO pour la construction et l'équipement de la station de traitement et de valorisation des boues sont disponibles; iv) les équipements requis pour l'exploitation ; v) le plan de formation de l'exploitant de la station; vi) le plan de marketing (activités et budgets) des produits du traitement (journées portes ouvertes sur le dispositif de traitement, le dispositif de compostage et la parcelle maraîchère, reportages à la radio, distribution d'échantillons de compost aux utilisateurs potentiels, expositions de produits agricoles issus de la parcelle de la station, etc.); (vii) le cahier de charges et le modèle de contrat pour l'exploitant de la station

3.1.2. Contrôle des travaux de construction et de l'équipement de la station de traitement et valorisation : La station de traitement sera construite et équipée par une entreprise privée sous le contrôle du consultant maître d'œuvre des études.

3.2 : Traiter les boues déchargées à la station

3.2.1. Assistance au recrutement de l'exploitant de la station : L'exploitation de la station sera sous la responsabilité d'une structure autonome de la mairie. Tout comme pour la collecte, pour minimiser les charges, une structure à but non-lucratif de la commune sera de préférence ciblée pour être le prestataire de la collecte et du transport des boues.

3.2.2. Tests de traitement et formation du prestataire: Le consultant ayant effectué les études et contrôlé les travaux assistera la commune pendant une période d'au moins 3 à 6 mois pour caler les paramètres d'exploitation et former l'exploitant de la station de traitement. Au terme de ces essais, il élaborera un manuel approprié pour le traitement des boues.

3.3 : Réutiliser les produits de traitement

3.3.1. Tests d'amélioration de la qualité des produits de traitement et formation de l'exploitant : Avec l'appui du consultant, il sera procédé à des essais visant à rendre la qualité des produits de traitement au moins comparable à celle des amendements organiques les plus prisés par les utilisateurs potentiels. Un manuel de production d'amendement amélioré à partir des produits de traitement sera élaboré à l'issue des essais. Pendant cette période, il formera l'exploitant de la station.

4. Préparation de projets

Sur la base des leçons qui seront tirées pendant la mise en œuvre du projet de Sokodé, il sera procédé à la préparation de projet pour les 3 autres villes secondaires, capitales régionales du Togo (Kara, Savane, Plateaux).

D - Durée du contrat

La mission est prévue sur une période de 30 mois.

E – Ressources humaines requises

Les ressources humaines requises suivant les composantes et les activités sont indiquées dans le tableau ci-après.

Ressources humaines	HM
Socio-économiste, micro finance, chef de mission	6,5
Ingénieur sanitaire	4
Expert financier	0,5
Technicien supérieur	9
Juriste	1
Ingénieur génie civil	1
Spécialiste en environnement	1
Expert en marketing de produit	1
Expert en compostage et en agronomie	2
Total	26

F – Livrables

Il est attendu du consultant les produits indiqués dans le tableau ci-après.

Maillon	Rapports attendus
1. Stockage des boues à domicile	1.1. Rapport d'APS 1.2 Rapport d'APD 1.3 DAO pour la sélection d'une entreprise de construction de toilettes 1.4 Rapport sur la formation des conseillers communaux sur les dispositifs réglementaires et organisationnels régissant le maillon dans la commune 1.5 Rapport sur la formation des membres du comité communal d'assainissement (CCA) par rapport aux nouvelles dispositions réglementaires et organisationnelles et leurs rôles et responsabilité dans la mise en œuvre du projet 1.6 Rapport sur la formation des comités d'assainissement des quartiers ciblés pour la maîtrise de leurs rôles et responsabilité (IEC, marketing social, gestion fonds rotatif pour l'accès pour tous aux toilettes)
2. Collecte et transport des boues	2.1 Rapport d'APS 2.2 Rapport d'APD 2.3 Cahier de charges et modèle de contrat pour le prestataire du service de collecte et transport 2.4 DAO pour l'acquisition des équipements de collecte et transport 2.5 Rapport sur la formation des conseillers communaux sur les dispositifs réglementaires et organisationnels régissant le maillon dans la commune 2.6 Rapport sur la formation des membres du comité communal d'assainissement (CCA) par rapport aux nouvelles dispositions réglementaires et organisationnelles et leurs rôles et responsabilité dans la mise en œuvre du maillon « collecte-transport » 2.7 Rapport sur la formation du prestataire autonome sur les outils d'exploitation et de gestion des équipements
3. Traitement / Réutilisation	3.1 Rapport d'APS 3.2 Rapport EIE 3.3 Rapport d'APD 3.4 Plan d'action de marketing des produits de traitement des boues de vidange 3.5 DAO pour la sélection d'entreprise pour les travaux 3.6 Cahier de charges et modèle de contrat pour le prestataire de l'exploitation de la station 3.7 Rapport mensuel de contrôle des travaux de la station de traitement et réutilisation 3.8 Rapport sur la formation du personnel d'exploitation de la station de traitement 3.9 Manuel ou guide d'exploitation et de maintenance de la station 3.10 Protocole de production de compost des boues de vidange 3.11 Protocole de réutilisation agricole des boues
4 Préparation de projet	3 documents de projet (1 par ville secondaires et 3 villes secondaires)

1. Plan Togo : Présentation et objectifs

Plan est une organisation de développement humanitaire internationale, centrée sur l'enfant, sans aucune affiliation religieuse, politique ou gouvernementale. Elle travaille dans 66 pays et son siège international est basé à Londres. Au Togo où elle est installée depuis 1988, Plan exécute des projets dans 250 villages couvrant 600,000 habitants dans les milieux ruraux des préfectures de Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua et Blitta dans la Région Centrale, et les préfectures de l'Est Mono et Moyen Mono dans la Région des Plateaux. Le bureau national est basé à Lomé avec 3 Unités de Programmes sur le terrain. Le bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest est basé à Dakar.

La vision du plan stratégique 2011-2015 de Plan Togo est de voir «des filles et des garçons acteurs sains, recevant une éducation de qualité dans un environnement respectueux de tous leurs droits, y compris en situation d'urgence». Pour contribuer à atteindre cette vision, Plan met en œuvre 5 programmes quinquennaux qui sont : (i) Droit à la sécurité économique des ménages (ii) Droit à la survie (eau, hygiène, assainissement et santé), (iii) Droit à l'éducation (y compris l'eau, l'hygiène et l'assainissement à l'école), (iv) Droit à la protection et (v) Résilience et assistance en cas d'urgence. Le budget global de l'ensemble de ces programmes pour la période 2011-2015 est d'environ **31 milliards de francs CFA** dont 32 % proviennent de fonds propres et 68 % de subventions provenant du fonds mondial pour le paludisme, des donateurs privés, du corps consulaire et des institutions financières de développement.

Pour la période du 2011 à 2015, en WASH (Water, Sanitation and Hygiene), Plan Togo s'est fixé pour objectif d'augmenter la proportion de personnes utilisant des sources d'eau améliorée de 40 à 70 % et la proportion de personnes utilisant des latrines adéquates de 6 à 50 % dans les milieux ruraux des préfectures de Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua et Blitta dans la Région Centrale, et les préfectures de l'Est Mono et du Moyen Mono dans la Région des Plateaux (zones d'intervention de Plan). Également, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des communautés et des détenteurs d'obligation que sont les pouvoirs publics, les collectivités locales/cantons et Organisations de la Société Civile.

Pour les 5 prochaines années, Plan se donne l'ambition de mobiliser au moins 5 milliards de FCFA pour le secteur WASH à travers les fonds propres, les donateurs privés, le corps consulaire et les institutions financières. Ceci permettra de toucher au moins 200,000 personnes additionnelles. Mais déjà, Plan Togo a mobilisé environ 1.8 milliard de FCFA pour la Préfecture de Blitta dans la Région Centrale dont 75 % proviennent de l'Union Européenne et 25 % de fonds propres de Plan (Plan Togo et Plan Royaume Uni).

2. Résultats de Plan en WASH entre 2006 et 2012

Plan utilise une approche intégrée en matière d'eau et d'assainissement avec un paquet minimum d'activités composée du renforcement des capacités communautaires (sensibilisation et formations), de la facilitation de la mise en place des infrastructures et du renforcement du partenariat avec les acteurs nationaux et locaux. Plan accompagne les communautés à assurer progressivement la maîtrise d'ouvrage à travers un processus de Gestion Communautaire de projets qui met l'accent sur la bonne gouvernance locale et la redevabilité.

En effet, de 2006 à 2012, plus de 2000 membres des organisations de base communautaires (Comités de gestion des latrines, Comités de gestion des points d'eau, Comité de parents d'élèves), dont près de 30 % de femmes, ont été formés en matière de promotion de l'hygiène et de bonne gouvernance dans la gestion des points d'eau dans les régions Centrale et des Plateaux. Ces personnes formées gèrent les points d'eau installés et sensibilisent les familles sur les bonnes pratiques d'hygiène. Également, plus de 110 000 personnes dont majoritairement les femmes et les enfants ont été sensibilisés sur les bonnes pratiques d'hygiène. Au niveau des écoles, environ 4000 élèves membres des Comités de santé scolaire, dont près de 50 % de filles, ont été formés en matière de promotion de l'hygiène. Ces enfants formés deviennent d'importants canaux de sensibilisation pour leurs pairs et leurs familles et organisent les autres enfants pour la salubrité de l'école.

Ces renforcements de capacités ont été accompagnés de la facilitation de la mise en place des infrastructures. Entre 2006 et 2012, Plan a appuyé les communautés dans la réalisation/réhabilitation de (i) 250 forages à motricité humaine dans les écoles et les communautés pour plus de 62,000 personnes en milieu rural, (ii) environ 2400 latrines familiales pour environ 28,000 personnes, (iii) 175 dépotoirs scolaires et communautaires et (iv) 310 blocs de latrines scolaires (155 pour les garçons et 155 pour les filles) utilisées par près de 42,000 enfants dans 130 écoles primaires.

Au niveau institutionnel, Plan Togo a appuyé l'élaboration des politiques et plans nationaux en matière de WASH. Dans les régions où il intervient, Plan renforce systématiquement les capacités des structures décentralisées de l'État et des ONG locales en matière d'équipement, de suivi et de promotion des bonnes pratiques programmatiques et approches comme le PHAST et l'ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté).

En termes d'impacts/effets sur les bénéficiaires, on note une augmentation progressive de la proportion de personnes ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement de base. Dans la Préfecture de l'Est Mono par exemple, selon une évaluation conduite par Plan, de 2006 à 2009, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 33 à 74 %, celui des latrines familiales de 6 à 25 % et presque 100 % des écoles de la zone du projet disposent de points d'eau potable et de latrines que les enfants utilisent. Des études spécifiques ne sont pas encore conduites pour apprécier objectivement la contribution des actions de Plan par rapport à la réduction des maladies diarrhéiques au sein des populations bénéficiaires, néanmoins les enseignants ont témoigné d'un recul de l'absentéisme dû aux maladies hydro-fécales à l'école.

Environ 2.2 milliards de FCFA ont été investis par Plan Togo (dont 40 % de fonds propres et 60 % de subvention) dans le secteur WASH au Togo entre 2006 et 2012 pour près de 110,000 bénéficiaires dont 50,000 enfants de moins de 15 ans.

Dans les écoles, grâce aux multiples actions de renforcement des capacités à travers les formations sur l'hygiène au sein des Comités de Santé Scolaire (CSS), les enfants acquièrent un leadership qui leur permet de sensibiliser leurs pairs et les adultes sur le respect des règles d'hygiène. Par ailleurs, l'un des effets visibles des projets est le fait que les filles disposent de beaucoup plus de temps pour l'école ou l'apprentissage. Également, les activités des enfants au sein des CSS permettent la création d'un cadre d'exercice du genre grâce auquel les filles deviennent des acteurs à part entière dans le processus de développement. Par ailleurs, selon une enquête faite par Plan en 2009, à travers la participation des enfants aux activités de promotion de l'hygiène à l'école, les populations apprennent à faire la différence entre la participation constructive des enfants à l'amélioration de leur cadre de vie et l'exploitation ou le travail abusif des enfants.

3. Partenaires

Les partenaires dans la mise en œuvre des actions de Plan Togo en matière d'eau et d'assainissement sont : le Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise, le Ministère de la santé (y compris les services décentralisés), l'Agence Intergouvernementale Panafricaine (EAA), les Collectivités locales/ Cantons, les Communautés et les ONG locales.

Les principaux bailleurs des actions WASH de Plan Togo sont entre autres l'Union Européenne, la Coopération japonaise, la Coopération coréenne, DFID, Four Acres et les donateurs privés.

ANNEXE 7 : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PROJET

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'évaluation du Projet, en vue de s'assurer que « le système de gestion financière projeté dans le cadre du projet peut permettre la transparence, la traçabilité et une information financière adéquate sur les fonds investis ». L'appréciation du système de gestion financière est faite sur la base du « Questionnaire sur la gestion financière » renseigné par l'Agence d'exécution pressentie, Plan Togo. Cette évaluation hors site (Desk Review) comprend :

1. Résumé analytique
2. Brève description du projet
3. Questions inhérentes à la situation du pays
4. Entité d'exécution
5. Composantes de gestion financière (Budget, Politiques et procédures comptables y compris le système d'information, Contrôle interne, Information financière, Décaissements et flux de fonds, Audit externe),
6. Analyse des risques liés à la gestion financière
7. Forces et faiblesses du système
8. Plan d'action
9. Conditions
10. Plan de supervision

I. Résumé analytique

Le Projet d'amélioration de l'assainissement lié aux excréta dans la commune de Sokodé est financé par la Facilité Africaine de l'Eau sous forme d'un Don de 1,15 million d'euros, avec les contributions de la Mairie de Sokodé de 56'200 euros, des populations concernées 139 500 euros et de 210'000 euros de Plan Togo.

Il sera orienté par un Comité de Pilotage présidé par la Mairie, et exécuté par Plan Togo qui conclura une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la mairie de Sokodé.

Au plan de la gestion des finances publiques, le Togo est marqué par une certaine instabilité politique et un manque de capacité dans la gouvernance financière. Des réformes issues du diagnostic PEFA en 2009 sont actuellement en cours en vue d'accroître les capacités du pays dans la gestion des finances publiques. C'est pourquoi la Banque recourt aux cellules parallèles d'exécution de ses projets. Par ailleurs, le Togo a amélioré son classement dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) passant de 143^{ème} en 2011 à 128^{ème} en 2012.

L'évaluation en desk review du dispositif de gestion financière de Plan Togo a révélé un système bien structuré et formalisé, à même de gérer les activités du Projet et produire des états financiers fiables de manière transparente. Le dispositif comprend :

1. une Direction financière et comptable bien étoffée avec des comptables et assistants comptables de bon niveau, un service de contrôle qualité et un service d'audit interne;
2. un processus budgétaire (élaboration, exécution et suivi contrôle) en place qui devra intégrer les données et les formats des états d'exécution budgétaires du Projet;
3. des politiques et procédures comptables inspirées des USGAAP et des IFRS qui sont compatibles avec les normes comptables internationales; elles sont regroupées dans un Financial Operations Book (FOB) et permettent le traitement et la production automatisés de la comptabilité et des états financiers intermédiaires et annuels;

4. un contrôle interne caractérisé par une séparation rigoureuse des fonctions d'autorisation, de contrôle a priori, d'enregistrement et de conservation dans un manuel de procédures administratives, du FOB, des services de contrôle qualité et d'audit interne;
5. la production régulière des états mensuels de suivi budgétaire, des états mensuels de réconciliation des soldes bancaires, des plannings et reportings mensuels de trésorerie, et des états financiers annuels, qui permettent de rendre compte de sa gestion;
6. des audits annuels réguliers effectués par des cabinets internationaux et dont les recommandations sont mises en œuvre et suivies trimestriellement.

Ce dispositif est donc capable de gérer le Projet d'amélioration de l'assainissement lié aux excréta de la commune de Sokodé, si des ajustements permettant la prise en compte des spécificités du projet sont opérés. Ainsi, le plan d'action à faire valider par Plan Togo comprend les mesures ci-après :

1. *Avant la mise en vigueur du Projet*, la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sokodé et Plan Togo.
2. *Au lancement du projet*, la formation du personnel administratif et financier de Plan Togo sur les procédures de passation des marchés, de gestion financière et de décaissement de la Banque.
3. *Avant le premier décaissement*,
 - a. le paramétrage de la comptabilité générale, budgétaire et analytique y compris les rapports et états financiers du Projet,
 - b. l'élaboration d'un manuel spécifique des procédures administratives, financières et comptables du projet tiré des manuels pertinents de Plan Togo,
 - c. la désignation des signataires des demandes de retrait de fonds et l'ouverture du compte spécial dans une banque commerciale au Togo.

Les conditionnalités permettant de garantir l'exécution adéquate du projet sont liées :

- a. à la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sokodé et Plan Togo avant la mise en vigueur du Projet, et
- b. au paramétrage de la comptabilité du Projet avant le premier décaissement.

Enfin, au regard de la bonne qualité du dispositif de gestion financière et comptable de Plan Togo, il est envisagé une seule supervision par exercice en plus de la mission de lancement du Projet, soit quatre missions au total.

2. Description du projet

La Facilité Africaine de l'Eau (FAE) envisage de financer au Togo un projet ayant pour objectif global de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de la ville de Sokodé et des communes environnantes partant d'une gestion durable de la filière de l'assainissement non collectif des excréta. Prévu pour s'exécuter sur une durée de 36 mois avec un coût total de 1,5 million d'euros, le projet comprend quatre (4) composantes : (i) l'amélioration de l'accès aux toilettes privées, (ii) le rétablissement d'un service durable de collecte et de transport, (iii) le traitement des boues de vidange et la réutilisation des produits, (iv) la gestion du projet.

3. Aperçu sur la gestion des finances publiques au Togo

Le Togo figure dans la catégorie des états fragiles selon le classement de la Banque, mais il dispose d'un programme de réforme (Stratégie de réforme de la gestion des finances publiques) défini, séquencé, et dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Économie et des Finances a entrepris, dès juin 2008, des réformes des finances publiques qui connaissent un niveau d'exécution encourageant. D'après la PEFA 2009, les évolutions récentes, ont porté sur : i) la transposition de la Directive UE-MOA relative au règlement général sur la comptabilité publique ; ii) la mise en application d'une nomenclature budgétaire de l'État conforme aux directives communautaires ; iii) la restructuration du Trésor ; et iv) la confection du premier compte de gestion au titre de l'année 2007.

L'évaluation des politiques et des institutions du Pays (EPIP) effectuée par la Banque en 2010 a attribué une note moyenne (3,5) à la qualité de la gestion financière et budgétaire (indicateur 13), en reconnaissant certaines avancées sur l'exhaustivité et la crédibilité du budget, la réduction des procédures exceptionnelles, une meilleure gestion de la trésorerie et un contrôle renforcé de l'exécution du budget, et, la prise de fonction en septembre 2009 des magistrats de la Cour des comptes.

Malgré ces avancées, le système de gestion financière nécessite encore des efforts considérables de réforme pour se rapprocher des normes internationalement reconnues; aussi la stratégie de la Banque consiste à évaluer au cas par cas les opérations pour en déterminer les modalités de financement. C'est pourquoi la Banque a opté pour la mise en place de structures parallèles pour la gestion du Projet d'assainissement de la ville de Sokodé.

En matière de perception de la corruption, le Togo occupe le 128^{ème} rang sur 174 pays classés dans l'indice IPC 2012, contre le 143^{ème} rang en 2011 soit une amélioration de 15 places.

4. Organes d'exécution

Le récipiendaire du Don de la FAE est la commune de Sokodé qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle délèguera la gestion du Projet à l'ONG Plan-Togo. Ainsi, les organes d'exécution seront le Comité de Pilotage et l'Agence d'Exécution Plan Togo.

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation et de validation des activités du Projet : approbation des budgets, des états financiers intermédiaires et annuels entre autres. Il est présidé par le Maire de la commune de Sokodé et comprend en outre un représentant des chefs traditionnels, un représentant des Comités de développement des quartiers (CDQ), un représentant de chacune des sept (7) Directions régionales déconcentrées de l'État à Sokodé et un représentant de l'Agence d'Exécution, Plan Togo.

L'Agence d'Exécution du Projet est chargée de la gestion administrative, financière et technique. A ce titre, elle gèrera toutes les activités administratives, de passation des marchés, de gestion financière et comptable. Au plan institutionnel, un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signé entre la mairie de Sokodé et Plan Togo pour la mise en œuvre du projet. L'Agence sera donc logée à Plan Togo qui dispose d'une bonne organisation institutionnelle et opérationnelle. L'Agence d'exécution comprendra 1 Coordonnateur et 1 ingénieur de génie civil chargé de la passation des marchés qui seront payés par la Mairie de Sokodé, 1 Responsable administratif et financier, 1 Comptable, 1 Assistante et 1 Chauffeur, dont les rémunérations seront prises en charge par Plan Togo.

5. Composantes de gestion financière

Le dispositif de gestion financière de Plan Togo peut s'analyser à travers les composantes suivantes : i) Budget, ii) Politiques et procédures comptables y compris le système

d'information, iii) Contrôle interne, iv) Information financière, v) Décaissements et flux de fonds et vi) Audit externe.

5.1. Budget

Le Budget global se compose de tous les coûts du Projet financés par les partenaires à savoir la FAE pour le don, les contributions de la commune et de Sokodé de Plan Togo.

En fonction des plans annuels d'activités, le budget global sera décliné en budgets annuels soumis à l'approbation du Comité de Pilotage avant le début de l'exercice comptable concerné.

Actuellement, les budgets gérés par Plan Togo sont préparés par sa Direction financière et approuvés par le Représentant Résident ou Directeur national.

De plus, Plan Togo assure régulièrement (mensuellement) le suivi budgétaire à travers les rapports d'exécution du budget extraits du logiciel de gestion financière et comptable. L'examen des rapports budgétaires permet de corriger la planification des activités et des finances par anticipation. Concernant le Projet, les rapports seront élaborés sur une base trimestrielle et soumis à l'approbation du Comité de Pilotage.

Le format du budget du Projet devra être paramétré dans le logiciel en service à Plan Togo.

5.2. Politiques et procédures comptables

Les politiques et procédures comptables en vigueur à Plan Togo sont basées sur les normes américaines US GAAP et les IFRS. Compatibles avec les normes internationales de comptabilité, elles sont formalisées dans un manuel dénommé Finance Operations Book (FOB), qui est le document de référence pour Plan International.

Plan Togo tirera de ce FOB les éléments de procédures pertinents pour la gestion du projet : le système comptable des engagements permettant de gérer le budget, les informations financières par composantes, les catégories de décaissement et les sources des fonds.

Il a déjà acquis plusieurs expériences de projets financés par la coopération internationale (Union Européenne, AFD, Global Fund for Malaria, ASDI, etc.), qui devront lui permettre de paramétrer convenablement les éléments spécifiques du Projet dans le logiciel de comptabilité. A noter que ce logiciel peut gérer à la fois plusieurs comptabilités et les financements de plusieurs bailleurs en plusieurs devises.

Plan Togo dispose d'effectifs de bonne qualité et en nombre suffisant pour la gestion financière et comptable. Au niveau du siège, l'effectif comprend le Directeur financier, 1 Chef comptable, 1 Comptable des subventions, 1 Contrôleur des subventions, 1 Comptable et 1 Assistant comptable, tandis que dans chacun des 3 bureaux de terrain (Sokodé, Sotouboua et Atakpamé) résident 1 comptable et 1 Assistant comptable. Tout le personnel est engagé à durée indéterminée. Ces effectifs sont suffisants pour la gestion financière et comptable du Projet FAE.

5.3. Le contrôle interne

Le contrôle interne est constitué de l'ensemble des dispositions prises par les dirigeants de Plan Togo pour assurer la mise en œuvre optimale des activités et garantir la sécurité des transactions, des biens et du personnel. Pour assurer le bon fonctionnement du contrôle interne, Plan Togo travaille sur la base d'un manuel de procédures administratives, d'un manuel des

opérations financières et comptables, d'un service de contrôle qualité avec une unité à Sokodé, et un service d'audit interne étoffé de 5 membres. Les documents d'organisation et de contrôle opèrent une séparation adéquate des fonctions d'autorisation, de contrôle a priori, d'enregistrement et de protection des biens et définissent un dispositif acceptable de contrôle des transactions financières.

Les règles de gestion administrative, financière et comptable du Projet et les modalités de leur contrôle devront être formalisées dans un document ad hoc.

5.4. L'information financière

La responsabilité de rendre compte est prise en compte à Plan Togo à travers les mécanismes de suivi du budget et de la trésorerie, ainsi que les états financiers intermédiaires et annuels. Aussi, ces mécanismes devront être adaptés au projet de sorte à produire régulièrement les états mensuels d'exécution budgétaire, les plannings de trésorerie et les états mensuels de rapprochement des comptes bancaires, les états financiers intermédiaires et annuels. Les formats du budget et des états financiers des projets non générateurs de revenus seront mis à la disposition de Plan Togo par la Banque lors du lancement du Projet pour les besoins de paramétrage.

5.5. Décaissements et flux des fonds

Le don de la Banque sera mis à disposition du projet à travers les méthodes de décaissement du remboursement, du compte spécial et du paiement direct.

Plan Togo ouvrira un compte bancaire dans une banque commerciale acceptable pour la Banque, pour recevoir les ressources de remboursement des dépenses exposées antérieurement à la mise en vigueur du projet, et les fonds de roulement du compte spécial destinés à payer les dépenses de fonctionnement du projet. Les règlements des contrats de biens et services se feront par paiement direct par la Banque, sur présentation des factures et justificatifs des contrats et des travaux et ou fournitures par Plan Togo.

Les spécimens de signature des personnes habilitées à signer les demandes de retrait de fonds sur le compte du Don à la Banque, et ceux des personnes habilitées à faire fonctionner le compte spécial devront être déposés à la Banque avant le premier décaissement.

Plan Togo n'ayant aucune expérience dans l'exécution des projets de la Banque, une formation sur les procédures de décaissement de la Banque sera dispensée au personnel administratif, financier et comptable lors du lancement du projet.

Les contributions de la Mairie de Sokodé et celles de Plan Togo consisteront dans le règlement des salaires du Coordonnateur et du spécialiste en passation de marché par la Mairie et des autres personnels par Plan Togo.

5.6. Audit externe

Plan-Togo est régulièrement audité chaque année par Global Assurance de Plan international et le cabinet Price WaterHouse Coopers (PwC) sur la base des normes internationales d'audit. Cet audit annuel inclut Plan Togo et toutes les activités qu'il exerce au titre des projets exécutés en agence. Après chaque audit, un plan de mise en œuvre des recommandations des auditeurs est élaboré et exécuté avant le prochain audit, avec un suivi trimestriel.

Deux audits du projet seront effectués par un auditeur recruté sur appel d'offres par la FAE. Les termes de référence de l'audit seront élaborés et l'auditeur recruté par la FAE.

6. Analyse des risques de gestion financière

Le tableau ci-joint analyse les risques de gestion financière et propose des mesures de leur atténuation le cas échéant.

Risque Inhérent (1)	Risque Initial	Mesures d'atténuation du risque	Risque Résiduel
Pays : instabilité politique, faible capacité de gestion des finances publiques	Important	Réformes institutionnelles et de gestion des finances publiques en cours, exécutées de manière satisfaisante.	Modéré
Projet : Mobilisation tardive des contributions de la Mairie et Plan Togo	Modéré	Engagements de la Mairie et de Plan Togo à travers le contrat de MOD	Modéré
Entité : Manque d'expérience de gestion de projets de la Banque Africaine de Développement	Important	Expérience de gestion des projets bilatéraux (AFD) et multilatéraux (UE, Nations Unies)	Modéré
A Risque inhérent			Modéré
Risque de contrôle (1)	Risque Initial	Mesures d'atténuation du risque	Risque Résiduel
Budget : Dépenses hors budget, et non mobilisation des fonds de contrepartie	Modéré	Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et Paramétrage du budget et de la comptabilité du Projet dans le logiciel de gestion financière et comptable en service à Plan Togo	Modéré
Comptabilité : Non adaptation au Projet du système financier et comptable de Plan Togo			
Contrôle interne : Non contrôle des transactions du Projet, absence de suivi des activités et du matériel	Modéré	Élaboration d'un manuel ad hoc de gestion financière et comptable tiré des manuels de Plan Togo	Modéré
Information financière : non production des rapports de suivi et états financiers propres au Projet	Modéré	Paramétrage du logiciel de gestion financière et comptable pour intégrer les formats des rapports et états financiers	Faible
Décaissements et flux des fonds : Manque de traçabilité des fonds, Non maîtrise des procédures de la Banque, Absence de comptes bancaires ad hoc	Modéré	Procédures de gestion de la trésorerie existantes à appliquer au Projet. Formation sur les méthodes de décaissement de la Banque. Ouverture du compte bancaire dans une banque privée acceptable.	Faible
Audit externe : Retard dans la production des rapports d'audit, Recrutement d'un auditeur peu qualifié.	Modéré	Expérience d'audits annuels des comptes de Plan Togo et de ses projets par des cabinets internationaux, Recrutement de l'auditeur par la FAE	Faible
B. Risque de contrôle			modéré
C. Risque gestion financière (A+B)			modéré

1. Élevé, 2. Important, 3. Modéré, 4. Faible

7. Forces et faiblesses du système de gestion financière de Plan Togo

Sur la base des informations fournies par Plan Togo dans les réponses au questionnaire de gestion financière, il apparaît que le système de gestion administrative, financière et comptable qui y est pratiqué est assez bien structuré, formalisé, bien outillé et doté d'effectifs de

bonne qualité, pour exécuter les activités et produire des états financiers fiables dans la transparence.

Plan Togo et les projets qu'il gère, font l'objet d'audits annuels réguliers par des cabinets internationaux. La mise en œuvre des recommandations de ces audits est suivie trimestriellement.

La principale faiblesse est le manque d'expérience spécifique dans l'exécution des projets de la Banque. Cela est atténué par, d'une part, l'expérience avec d'autres bailleurs de fonds internationaux dont l'Union Européenne, l'AFD et le Global Funds des Nations Unies, et, d'autre part, les formations envisagées sur les procédures de la Banque lors du lancement du Projet.

Les mesures d'atténuation préconisées font l'objet du plan ci-dessous à valider par Plan Togo.

8. Plan d'action

Le plan d'action de gestion financière vise à mettre en œuvre les mesures d'atténuation identifiées lors de l'analyse des risques. Il doit être préalablement discuté et approuvé par le projet. Mais compte tenu qu'il s'agit d'une revue hors site de la gestion financière, ce plan sera soumis à Plan Togo pour validation. Le plan se compose des mesures suivantes.

1. Avant la mise en vigueur du Projet, la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sokodé et Plan Togo.
2. Au lancement du projet, la formation du personnel administratif et financier de Plan Togo sur les procédures de passation des marchés, de gestion financière et de décaissement de la Banque.
3. Avant le premier décaissement,
 - i) le paramétrage de la comptabilité générale, budgétaire et analytique y compris les rapports et états financiers du Projet,
 - ii) l'élaboration d'un manuel spécifique des procédures administratives, financières et comptables du projet tiré des manuels pertinents de Plan Togo,
 - iii) la désignation des signataires des demandes de retrait de fonds et l'ouverture du compte spécial dans une banque commerciale au Togo.

9. Conditionnalités

Les conditions requises pour la mise en vigueur du projet et le premier décaissement sont :

1. la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sokodé et Plan Togo avant la mise en vigueur du Projet, et
2. le paramétrage de la comptabilité du Projet avant le premier décaissement.

10. Plan de supervision

Au regard de la bonne qualité du dispositif de gestion financière et comptable de Plan Togo, il est envisagé une seule supervision par exercice en plus de la mission de lancement du Projet, soit quatre missions au total.

ANNEXE 8: DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITÉ DE LA FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne.

NOTE: Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donateur de façon à s'adapter à la réalité du Donateur et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donateur de s'y conformer.

Conditions générales

Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.

Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.

La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.

Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE.

Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".

Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

Véhicules, fournitures et équipements

La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.

Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.

Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

Communiqués de presse et avis aux médias

La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.

Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.

La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.

Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.

Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.

Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire.

Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement. Fondée en 2004, la FAE aide les pays africains à atteindre les buts et objectifs pour le secteur de l'eau et l'assainissement fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015 et par la Vision africaine de l'eau 2025. Sa mission est de mobiliser des ressources pour l'eau et l'assainissement en Afrique, en contribuant à la préparation de projets d'investissement, l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la promotion des connaissances sur l'eau en vue d'améliorer la sécurité de l'eau en Afrique. En fin 2011, la FAE avait financé 69 projets dans 50 pays à travers des projets nationaux et régionaux, y compris dans la plupart des États fragiles d'Afrique. Depuis sa création, la Facilité a mobilisé plus de 420 millions d'Euros à la suite de ses activités de préparation de projets, portant son ratio moyen d'effet de levier à environ 1:20. Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

Conférences de presse

Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.

Les invitations doivent porter le logo de la FAE.

Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.

Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.

Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

Visites de presse

Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / gouvernement du Donataire.

Visites par des représentants du gouvernement, bailleurs de la FAE

Les visites de projets par des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux

Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

Fiches, brochures et bulletins d'information

Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.

Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».

La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.

Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

Communication électronique

Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

Signalétique

Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

Photographies et productions audiovisuelles

Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.

Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.

La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances.

Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.

Des copies du (des) film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

Plaques commémoratives ou signalétiques

Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.

Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

Articles promotionnels

Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.

Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB, etc.

ANNEXE 9: SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE SOKODÉ

